



Nixon admet qu'il a menti

Un premier test pour la Loi 22

MONTREAL (d'après PC) — Un ingénieur du métro de Hambourg, en Allemagne, s'est trouvé pris au milieu de la controverse sur la Loi 22, et fera l'objet, aujourd'hui, de la première décision judiciaire sur la loi sur la langue officielle, à l'occasion de l'enquête sur l'incendie qui a détruit une rame du métro de Montréal, en janvier dernier.

Le juge Roger Lagarde doit, en effet, décider si M. Karl Lee Packers devra répondre en français aux questions de M. Michel Chartrand, qui représente le Conseil central de la CSN.

M. Chartrand a prévenu le juge qu'il avait l'intention de s'exprimer en français, tandis que le procureur de la commission, M. Jacques Marchessault, affirme que le témoin a le choix de la langue, et qu'il a choisi l'anglais.

Par conséquent, croit M. Marchessault, tous ceux qui l'interrogent doivent le faire en anglais.

Le leader syndical a cependant insisté, ajoutant même qu'il quitterait la salle s'il ne peut s'exprimer en français, langue qu'il connaît mieux que l'anglais. Et d'ajouter: "A quoi sert la Loi 22?"

Dans ses témoignages précédents, M. Packers a expliqué le fonctionnement du métro de Hambourg, qui roule depuis 1912 et connaît un taux d'incendie très faible. Les wagons sont fabriqués avec de l'acier ininflammable et non peint.

L'ingénieur a montré à titre d'exemple des photographies d'un groupe de jeunes qui ont répandu de l'essence dans un wagon et l'ont allumée.

Le wagon semble alors s'en être sorti presque intact.

Le complexe "G"

Célèbre à ses débuts pour les "complexes" qu'il infligeait aux employés, le complexe G a récidivé, le 22 juillet, à l'occasion d'une panne qui a soulevé l'ire des employés "insécurisés". — page 24

Sept morts

Sept personnes ont perdu la vie, hier, lorsqu'un édifice fédéral s'est écroulé, dans le centre de Miami, faisant pleuvoir des tonnes de ciment et des voitures sur les bureaux sous-jacents. — page 26

Bris de contrat

Une compagnie de Montréal a été condamnée à payer deux amendes de \$500 pour avoir trop retardé de rembourser \$65 à une cliente à la suite d'un bris de contrat. — page 8

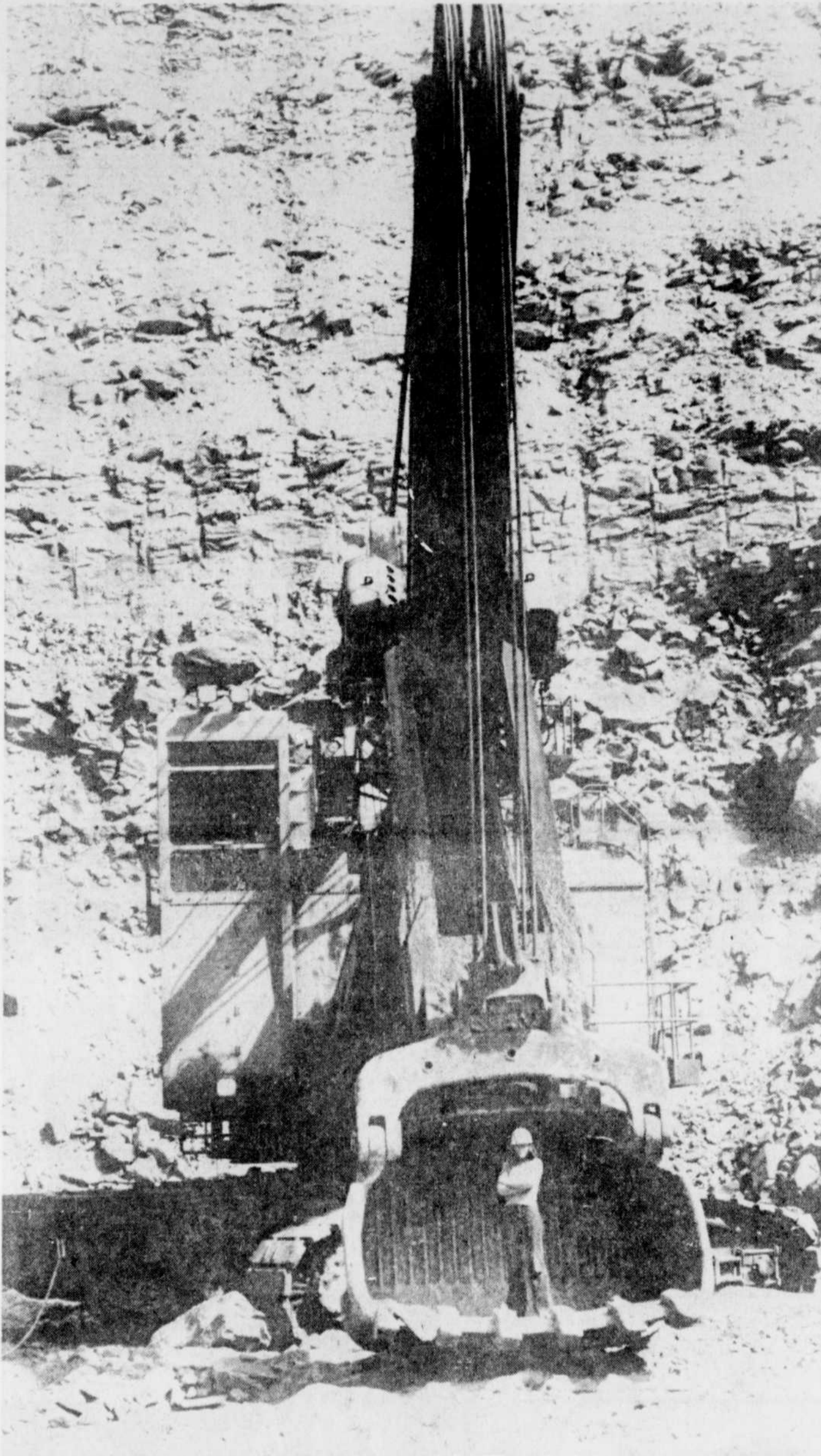
A pied

Pendant toute la durée de la super-francofête, les Plaines d'Abraham seront réservées aux piétons, et l'on attend de trois à cinq cent mille visiteurs à Québec pour cette occasion. — page 3

A Québec aujourd'hui	29
annonces classées	30 à 38
Arts et lettres	28 et 29
Bandes dessinées	38
Bridge	37
Décès	39
Economie-finances	19 à 21
Horoscope	38
Mot-mystère	30
Mots croisés	34
Page documentaire	5
Patron	35
Sport	12 à 15
Télévision	29

Avis à nos lecteurs

A cause des modifications majeures que nous faisons subir à nos presses et à cause du nombre élevé de pages du journal du mercredi, nous tenons à aviser nos lecteurs de la possibilité de retards dans la livraison du Soleil de demain. Tous les efforts sont faits pour assurer une livraison normale, mais nous nous excusons à l'avance des contretemps qui pourraient survenir. Merci.



Des femmes à la mine

A la mine de fer du Lac Jeannine, aux portes du Nouveau-Québec, il n'est plus besoin d'être mâle pour travailler au milieu de mastodontes comme celui ci-haut. Nicole Campeau revient d'un séjour de deux jours là-bas où vingt-deux femmes franchissent

quotidiennement, au milieu de 800 hommes, la barrière de sécurité de la mine. Elle vous parlera, demain, de cette brèche faite dans la tradition de l'industrie minière québécoise et jeudi, de la ville de Gagnon qui vit, depuis 17 ans, aux côtés de la mine.

Conflits d'intérêts: les ministres suivent la directive de Bourassa

par Gilbert ATHOT

Tous les ministres s'étaient conformés, hier, aux directives émises par le premier ministre Robert Bourassa en ce qui a trait aux conflits d'intérêts.

Il y avait un retardataire, M. Paul Phaneuf, ministre d'Etat responsable du Haut-Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports, dont le motif était un d'ordre postal Sa déclaration était dans le courrier et attendue d'une heure à l'autre.

C'est du moins ce que les journalistes de la Tribune parlementaire ont pu constater après avoir consulté l'original de chacune des vingt-six déclarations (excluant celle de M. Phaneuf) des

membres du conseil des ministres, et ce, sous l'oeil du greffier suppléant du Conseil exécutif, M. Pierre Angers.

Ces déclarations, qui visent à forcer "moralement" les ministres à dévoiler tous leurs biens et ceux de leur famille

immédiatement susceptibles de les placer dans une situation de conflit d'intérêt, sont expressément prévues par les directives du 11 juin. Ces déclarations devaient, pour la première année, être accessibles le ou vers le 1er août. Cette dernière date prévaudra de façon stricte pour les années subséquentes.

Tout ce processus de divulgation

n'est au fond qu'une pression morale sur les ministres, même si elle doit être considérée comme étant assez forte. Sur un plan pratique, il demeure, en effet, presque physiquement impossible de faire toutes les vérifications de contrôle nécessaires. Toutefois, les ministres doivent craindre la destitution pure et simple s'ils sont pris en situation de conflits d'intérêts en dépit des directives du chef du gouvernement.

Les directives de M. Bourassa et les déclarations des ministres ont été suscitées, entre autres choses, par la désormais célèbre affaire Paragon qui a mis en

(D'après AFP, Reuter, UPI et PA) — Le président Nixon a menti au peuple américain, à ses représentants, à la justice, à ses avocats et à ses amis les plus fidèles au Congrès. Il l'a admis, hier après-midi, dans une déclaration remise à la presse.

M. Nixon reconnaît, dans cette déclaration historique, qu'en plus d'avoir trompé la justice et l'opinion publique, il a fourni des renseignements "incomplets et, à certains égards, erronés" et qu'en agissant ainsi, il a protégé des individus impliqués dans les scandales du Watergate.

M. Nixon dit assumer l'entière responsabilité de ces "fautes" mais se déclare convaincu, avec une certaine humilité, que celles-ci ne justifient pas sa destitution. Il remettra d'ailleurs directement au Sénat les 64 bandes enregistrées dont certaines l'impliquent dans la tentative d'étouffement de l'affaire Watergate, six jours après le cambriolage, et dont il n'a voulu se départir que sur ordre de la Cour suprême.

L'aveu du président américain lui a

Gerald Ford assurer l'intérim en attendant la fin du procès. M. Ford a également été, semble-t-il, fortement ébranlé par l'aveu d'hier.

Il a déclaré qu'il ne ferait plus de déclaration "d'acte de foi" en faveur de M. Nixon et qu'il entendait bien rester neutre "au cas où".

Mais l'hypothèse la plus probable, s'il faut en croire les déclarations de quelques républicains des plus influents, reste quand même celle de la démission du président. S'il ne le fait pas, ce sera pas faute d'y avoir été invité par ses anciens équipiers.

Le Washington Post révèle, d'ailleurs aujourd'hui, que le président Nixon envisageait, il y a deux jours, de démissionner.

Le quotidien de la capitale titre sur six colonnes à la Une "Le président admet qu'il a caché des informations et les bandes magnétiques montrent qu'il a approuvé l'étouffement" et précise que la démission du président a été évoquée par M. Nixon avec ses plus proches

Autre texte en page 27

fait perdre une bonne partie des 11 défenseurs qu'il comptait encore à la Commission judiciaire de la Chambre des représentants. Les représentants eux-mêmes, l'admettait, hier, M. Nixon, lors de leur réunion du 19 août, devraient décider de sa mise en accusation. Une majorité simple est nécessaire à cette Chambre pour que le président américain soit jugé par le Sénat converti en Haute cour.

M. Nixon, certain d'avoir à affronter le Sénat, a donc décidé de lui remettre directement les 64 bandes puisque la Chambre des représentants n'aurait pas le temps de les étudier avant mercredi prochain, date à laquelle il doit remettre au juge Sirica. Cette décision a été prise en accord avec le juge Sirica.

Au Sénat, une majorité des deux tiers sera nécessaire pour condamner et destituer le président. Mais là, comme à la Chambre des représentants, les plus irréductibles défenseurs de Richard Nixon ont été fortement ébranlés par les aveux présidentiels d'hier, faits nouveaux qui les obligeront à reconsidérer leurs positions.

Quatre des onze membres de la Commission judiciaire de la Chambre des représentants qui avaient refusé de se prononcer pour l'impeachment, ont fait d'ores et déjà savoir qu'ils étaient maintenant en faveur d'une telle procédure et six autres ont déclaré qu'ils reconsidéreraient leurs positions.

Les deux plus spectaculaires redditions ont été celles du dirigeant des défenseurs de Nixon à la Commission des représentants, M. Charles E. Wiggins (Républicain de Californie), et du chef de file adjoint du Parti républicain au Sénat, M. Robert Griffin. Ce dernier a d'ailleurs demandé la démission du président.

On songe également à une formule de compromis qui verrait le vice-président

collaborateurs alors qu'ils étaient réunis, dimanche, à Camp David.

Le Washington Post, qui cite des milieux de la Maison-Blanche, assure que selon certains, M. Nixon se serait enquis de la possibilité de confier provisoirement ses fonctions au vice-président Gerald Ford comme l'y autorise l'article 25 de la constitution. Selon d'autres, M. Nixon était prêt à démissionner immédiatement.

Am moins deux des collaborateurs du président, dont son avocat James Saint Clair, estimaient déjà, selon le journal, que la situation de M. Nixon était sans espoir et semblerait avoir été parmi ceux qui lui ont recommandé ce jour-là de démissionner.

Le président, que les sources du Washington Post dépeignent comme abattu et réalisant avec difficulté la gravité de la situation, se serait ensuite finalement prononcé contre une démission immédiate.

Le quotidien ajoute que les plus chauds partisans de M. Nixon au Congrès estiment, après les révélations d'hier, qu'il n'est plus possible maintenant de lui offrir une immunité parlementaire en échange de sa démission.

Dans un éditorial, le Washington Post considère que le sort de M. Nixon est d'ores et déjà scellé. "Il y a maintenant suffisamment de convergences exprimées par les partisans de M. Nixon pour indiquer que la condamnation et la destitution du président par un vote des deux tiers du Sénat sont au moins aussi certaines que son inculpation à une majorité écrasante par la Chambre", estime le quotidien qui ajoute: "Ainsi il est clair que, d'une manière ou d'une autre, le président renoncera à ses fonctions avant la fin de son mandat et ce qui est important maintenant est que cela se passe d'une manière qui serve au mieux les intérêts du pays."

La France accueille le couple Cossette-Trudel

PARIS (PC) — Les derniers des terroristes québécois exilés à Cuba, à la suite de l'enlèvement du diplomate britannique James Cross, sont arrivés à Paris, jeudi dernier, et l'on rapporte que les autorités françaises ont accepté de les accueillir.

Des informateurs dignes de foi ont révélé, hier, que Jacques et Louise Cossette-Trudel, tous deux âgés de 27 ans, ainsi que leur fils de 18 mois, Alexis, ont obtenu un visa de séjour d'un mois en France, pour permettre au Bureau des réfugiés et des apatrides de France d'étudier leur requête pour l'obtention du statut de réfugiés.

La police a révélé que le couple, qui est arrivé à Paris jeudi, a suivi le même che "in que les autres felquistes arrivés dans la capitale française, le 20 juin dernier, en utilisant des documents cubains pour se rendre de La Havane à Prague, puis à Paris.

Mais contrairement aux réfugiés du 20 juin, dont l'arrivée a été gardée secrète jusqu'à ce qu'elle soit révélée par le quotidien L'Aurore, la présence des Cossette-Trudel a été annoncée par la police.

Selon certains, les autorités policières tenteraient toujours de retrouver les réfugiés du 20 juin: Jean-Marc Carbonneau, Jacques Lanctôt, Yves Langlois alias Pierre Séguin, Suzanne Lanctôt et Anne-Jocelyne Talbot.

Le 28 juin dernier, L'Aurore a affirmé que les cinq réfugiés étaient abrités par un groupe extrémiste de France. L'ambassade canadienne a réclame, depuis lors, de l'Élysée des précisions sur leur présence en France ou, comme il en a été rumeur, sur leur départ pour Alger.

Les diplomates canadiens seraient irrités de l'attitude du gouvernement de Paris à l'égard des felquistes, qui avaient obtenu un sauf-conduit pour Cuba après avoir relâché Cross, enlevé, à Montréal, le 5 octobre 1970.

Des centaines de militaires avaient occupé Montréal à cette époque, afin de retrouver Cross qui fut gardé en otage durant 60 jours. Une autre victime du FLQ, le ministre du Travail Pierre Laporte, fut pour sa part assassiné.

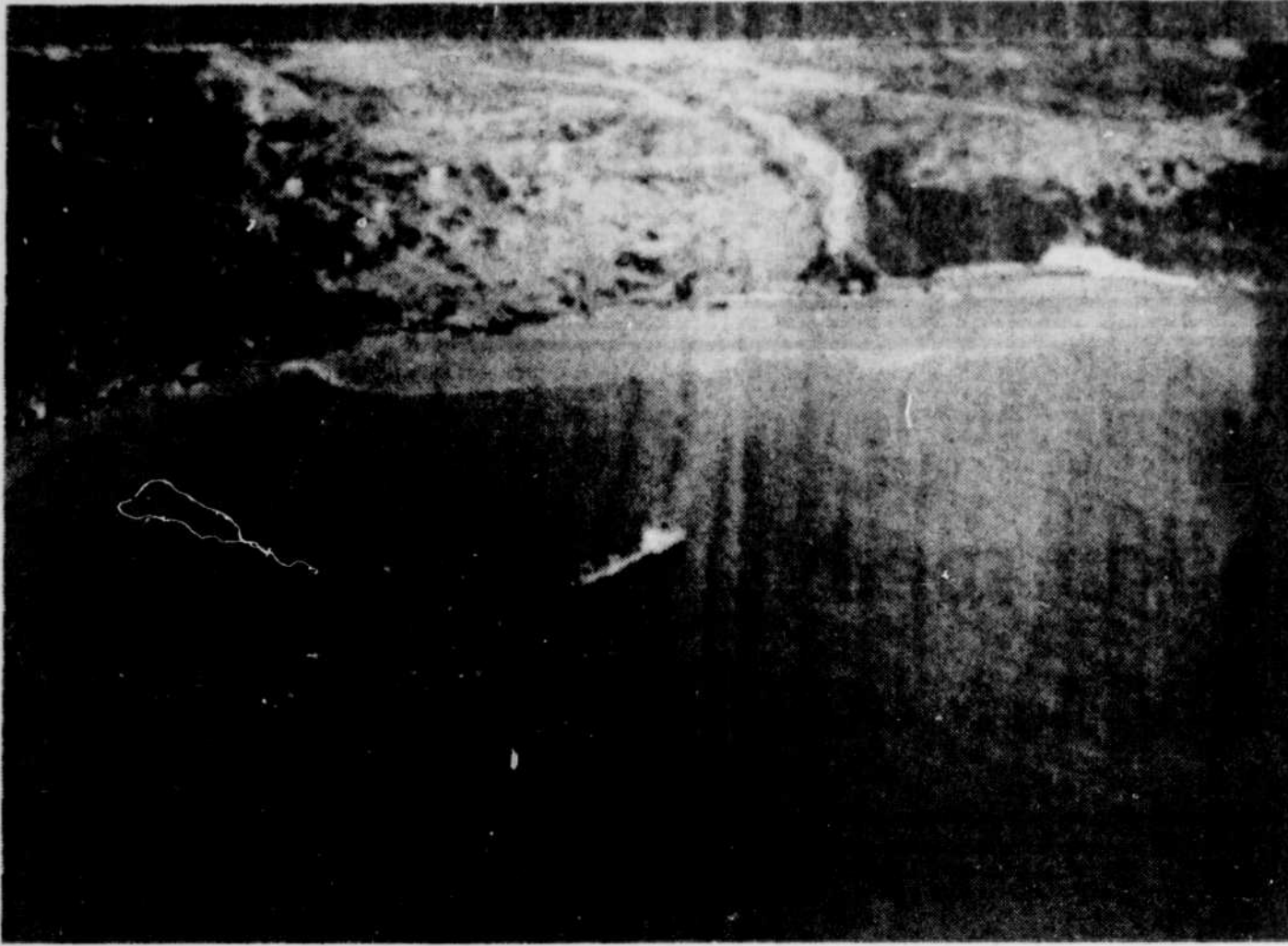
Carbonneau, Lanctôt, Langlois et Cossette-Trudel furent tous accusés de l'enlèvement de Cross. Malgré tout, le couple Cossette-Trudel a affirmé aux autorités françaises qu'il n'avait joué qu'un rôle mineur dans le complot. On ne sait pas encore s'il y aura tentative de réunion du couple avec les réfugiés du 20 juin.

AUCUNE SURPRISE MAJEURE

Les vingt-six déclarations consultées, hier, ne révèlent aucune surprise majeure, comme il fallait s'y attendre d'ailleurs. La "consultation" de ces déclarations était beaucoup plus importante pour la forme que pour le fond puisqu'elle constitue, à toutes fins utiles, la toile de fond du processus de la pression morale sur le ministre.

(Suite à la page 6, 5e col.)

Autre texte en page 5



On surveille de près le déplacement de la nappe de pétrole échappé du Jos-Simard

(D'après PC) — Les 500.000 gallons de gas-oil qui se sont répandus à la mer, dimanche, à Saglék, au Labrador, forment maintenant une seule nappe longue de cinq milles et de même largeur.

Le pétrole s'était d'abord dispersé sous la forme de quatre nappes dont les dimensions variaient de deux à 23 milles de long. C'est sous l'effet des vents et des vagues que les nappes se sont jointes.

C'est ce qu'a révélé, hier, un porte-parole de l'Armée canadienne qui a précisé que l'évaporation et le mouvement de la mer disperseront le reste du pétrole. Entre-temps toutefois, le brouillard empêche les spécialistes d'évaluer plus à fond la portée du phénomène.

Le capitaine Barry Frewer a déclaré qu'une équipe du ministère de l'Environnement et des spécialistes du ministère des Transports ainsi que 12 hommes-grenouilles étaient arrivés à Goose Bay, situé à 300 milles de Saglék. Ils disposent d'équipement de récupération

dont une estacade de 7.000 pieds. Cet équipement sera mis à la mer par des avions des Forces armées aussitôt que le brouillard se dissipera et que seront disponibles les informations sur l'étendue des dommages causés à la faune aquatique.

D'autre matériel sera aussi apporté et mis à contribution selon les conditions du temps.

De son côté, le Dr Clinton Edmonds, responsable régional pour l'Environnement-Canada, a déclaré que les effets de la fuite de gas-oil sur la vie marine étaient difficiles à prévoir. Il a affirmé que la région touchée a une côte rocheuse qui abrite de façon clairsemée la faune.

La plus proche colonie d'oiseaux est située à 300 milles plus au sud.

Il y a cependant des requins, des phoques et des poissons dans les eaux environnantes et le Dr Edmonds a déclaré que "l'huile serait toxique à ces bêtes en dose concentrée".

Il a affirmé de plus qu'il

serait difficile d'évaluer les effets à long terme sur la faune aquatique tant que les analyses sur les lieux n'auront pas été menées par les spécialistes du ministère de l'Environnement.

La nappe s'est échappée dimanche alors que l'on pompait le liquide du pétrolier Jos-Simard dans les réservoirs de la base de communications. On ne connaît pas encore l'étendue des dégâts.

Un porte-parole de la base aérienne américaine de Goose Bay a toutefois révélé que la nappe de gas-oil s'est répandue dans la baie adjacente à Saglék.

"Selon les informations qui nous sont parvenues, le pétrole était pompé du navire jusque dans les réservoirs, où une valve était toutefois demeurée ouverte", a déclaré le capitaine Jim O'Rourke de la base américaine, qui fournit le soutien logistique à la base de communications canadienne.

Seuls quelque 50.000 gallons ont été retenus par les murs de

protection du réservoir. Le reste s'est répandu dans la baie. La nappe de pétrole avait un diamètre de quelque 2.000 pieds, hier.

Le ministère canadien des Transports a refusé de commenter l'incident avant que l'enquête soit complétée. Les propriétaires du pétrolier nient toutefois toute responsabilité.

"Notre navire n'était aucunement fautif", a déclaré Yves Durand, porte-parole de la Branch Lines Ltd, la compagnie qui arme le navire de 5.100 tonnes.

"J'ai communiqué avec le capitaine du navire et il m'a informé que la fuite s'était produite après que son pétrolier eut été vidé". Le Jos-Simard peut transporter jusqu'à deux millions de gallons.

Les installations de Saglék sont opérées par l'International Telegraph and Telephone, en vertu d'un contrat avec le ministère canadien de la Défense. Ce centre sert de station de relais pour les transmissions du NORAD.

Conflits d'intérêts... (Suite de la première page)

Néanmoins, certaines "faiblesses" sont apparues dans les directives du premier ministre Bourassa puisqu'il demeure impossible, avec les déclarations des ministres, de savoir si ces derniers se sont départis de certains intérêts ou ont confié l'administration de certains biens à un fiduciaire avant ou après le 11 juin, soit la date à laquelle le chef du gouvernement a émis ses directives.

Par ailleurs, les directives n'obligent pas les ministres à identifier les sociétés ou compagnies dans lesquelles ils ont vendu leur actions ou dont les actions ont été mises en fiducie. Avec le résultat que certains, tel le ministre d'Etat aux Affaires municipales, M. Georges Vaillancourt, ont identifié les compagnies, et que d'autres, comme MM. Fernand Lalonde, ministre d'Etat au Conseil exécutif (responsable de la préparation de tout le dossier sur les conflits d'intérêts), Jérôme Choquette, ministre de la Justice, Paul Berthiaume, ministre d'Etat aux Transports, Victor Goldbloom, ministre des Affaires municipales, ont été fort avares de précisions à ce chapitre.

MM. BOURASSA ET SIMARD

Cette dernière constatation contraste fortement avec les déclarations de MM. Robert Bourassa et Claude Simard, beau-frère du premier ministre, qui est aussi ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche.

Ces deux derniers, dont les documents sont les plus "substantiels", vont même jusqu'à identifier les sociétés qui ne sont pas susceptibles de faire des marchés avec l'Etat.

Ainsi, dans le cas du premier ministre, il identifie plus de onze (11) sociétés ou compagnies privées dans lesquelles son épouse, Andrée Simard (soeur de Claude Simard, ministre du Tourisme), détient des intérêts. Par ailleurs, M. Claude Simard en identifie douze (12) dans lesquelles il détient des intérêts personnels.

Dans les deux cas, les avoirs ont été confiés à un fiduciaire (la Société nationale de fiducie) pour la durée de leur mandat comme membres du conseil des ministres. Leurs déclarations reproduites en annexe une copie du contrat intervenu entre eux et le fiduciaire et identifient également certains avoirs comme les 237 actions de Mme Bourassa dans Clauremiand (holding impliqué dans l'affaire Paragon) ainsi que les détails des certificats d'actions que détient le ministre Claude Simard dans Clauremiand Limitée et dans Sigama

Limitée, de même que certains immeubles à bureaux sur lesquels il affirme n'avoir aucun contrôle.

ET LES AUTRES

Parmi les vingt-six ministres qui ont fait leur déclaration telle qu'elle avait été demandée par M. Robert Bourassa, onze (11) d'entre eux (exception faite de MM. Bourassa et Simard dont les cas sont traités de façon spéciale dans les lignes précédentes) signalent avoir des intérêts dans des sociétés ou compagnies susceptibles de faire des marchés avec l'Etat, avoir disposé de leurs intérêts dans certaines compagnies ou encore avoir confié l'administration de leurs biens à un fiduciaire.

Ces onze (11) ministres sont: MM. Robert Quenneville, Paul Berthiaume, Georges Vaillancourt, Victor Goldbloom, Oswald Parent, Fernand Lalonde, Jérôme Choquette, François Cloutier, Denis Hardy, Kevin Drummond et Gérard-D. Lévesque.

Par ailleurs, neuf (9) ministres déclarent posséder des terrains ou immeubles. Ce sont: MM. Normand Toupin, Georges Vaillancourt, Paul Berthiaume, J.-Gilles Massé, François Cloutier, William Tetley, Kevin Drummond (une ferme en production), Raymond Mailloux et Gérard-D. Lévesque. Dans les cas de MM. Mailloux et Vaillancourt, au moins un terrain leur appartenant a fait l'objet d'un avis d'expropriation du gouvernement ou de l'un de ses organismes. M. Mailloux affirme que dans son cas, l'avis d'expropriation remonte à 1960-61 et "l'affaire est en suspens à ma demande", dit-il dans sa déclaration.

Les déclarations consultées, hier, indiquent que deux ministres, MM. Guy Saint-Pierre et Denis Hardy, ont des créances s'établissant entre \$2.000 et \$20.000. Toutefois, les détenteurs de ces créances sont des parents proches dans les deux cas, notamment le beau-père en ce qui a trait à M. Saint-Pierre.

Certains ministres vont même jusqu'à identifier des avoirs qu'ils ne sont nullement tenus de rendre publics. C'est le cas notamment pour le ministre du Revenu, M. Gerald Harvey, qui "tient à signaler" (selon ses propres mots) qu'il possède des parts dans des caisses populaires, dans une caisse d'entraide économique, etc.

Enfin, sept (7) ministres affirment qu'aucune partie de la déclaration à remplir, à la demande de M. Bourassa, s'applique à eux. Ce sont: MM. Raymond Garneau, Jean-Paul L'Allier, Jean Cournoyer, Jean Bienvenue, Claude Forget, Bernard Lachapelle et Lise Bacon.

Employés réintégrés

LA MALBAIE — Le juge Gaston Michaud, de la Cour provinciale, siégeant au tribunal du travail a confirmé la décision rendue, en mai dernier, par le commissaire enquêteur, M. Robert Tremblay, qui ordonnait à la Plaza Saint-Etienne, de La Malbaie, de réintégrer dans ses fonctions les employés congédiés pour activités syndicales.

En maintenant cette décision, le juge Michaud a rejeté les allégations du propriétaire de la Plaza Saint-Etienne qui avait prétendu que le commissaire enquêteur avait rendu une décision erronée et injuste. Le droit à l'appel a donc été refusé à cet établissement commercial.

On se souvient qu'en novembre 1973, les employés de quatre établissements commerciaux de La Malbaie avaient demandé leur adhésion syndicale à la CSD. Dans deux de ces établissements, soit la Coop de Clermont et Allard Lée de La Malbaie, l'accréditation syndicale s'est réalisée normalement. Dans les deux autres, la Pharmacie La Malbaie et la Plaza Saint-Etienne, les employés ont dû faire face à des congédiements ce qui a donné lieu à des poursuites devant le tribunal du travail. Dans chacun de ces cas, les jugements rendus par le commissaire enquêteur obligèrent les employeurs à réintégrer les employés congédiés dans leurs fonctions. En pratique cependant, les employés ont refusé de retourner à ces emplois, elles avaient presque toutes troué du travail chez d'autres employeurs.

Reprise du service ferroviaire New York-Montréal

ALBANY, N.Y. (PA) — Quelques cheminots à l'emploi du Delaware and Hudson Railroad ont débrayé, hier, au moment de la reprise du service New York-Montréal, service récemment repris après avoir été interrompu en 1971.

Des porte-parole de la société ferroviaire rapportent que des débrayages dispersés ont eu lieu à Albany même et à Rouses Point, sur la frontière canado-américaine.

La direction du syndicat de 300 membres, affilié à la Fraternité des cheminots, a expliqué l'action des syndiqués en affirmant que la société de chemin de fer avait refusé d'assigner deux travailleurs au lieu d'un seul au nouvel itinéraire, connu sous le nom d'Adirondak.

Ce dernier, remis en vigueur grâce aux garanties financières apportées par le gouvernement de l'Etat de New York, a été inauguré, hier, en début d'avant-midi. Le premier envoi, parti de New York, est arrivé à Montréal en fin de soirée.

Le président de la société, M. Carl Sterzing, a déclaré que la partie patronale tenterait d'obtenir des tribunaux l'émission d'une injonction interdisant la grève des employés.

Le service New York-Montréal avait été inauguré vers 1860, mais avait été interrompu en 1971 par la U.S. National Rail Passenger Corp., également connue sous le nom d'Amtrak.

Le train prend le départ de la Grand Central Station à Manhattan et s'arrête 15 fois avant d'atteindre la gare Windsor, dans la métropole canadienne.

Le nouveau service prévoit un départ par jour, et de New York et de Montréal. Le nouveau service entrera en vigueur aujourd'hui.

A New York, le départ est fixé à 8h30 et l'arrivée à Montréal à 18h50. De Montréal, le départ est fixé à 9h30 et l'arrivée à New York à 19h50.

Le coût du billet aller est de \$22,50.

Les déficits des coûts d'opération seront assumés par le gouvernement de l'Etat de New York et par Amtrak.

Congédiement de quatre employés à l'Iron Ore

par Gilles PEPIN du bureau du Soleil
SAINT-JOSEPH — La compagnie Iron Ore, à Sept-Iles, a congédié 4 leaders syndicaux et imposé une forte mesure disciplinaire à 3 autres employés, jeudi dernier, parce qu'ils avaient apparemment provoqué et participé à un débrayage le 23 juillet dernier.

"La compagnie veut tout simplement casser la tête du syndicat avant que débutent les négociations", a commenté, hier matin, un permanent syndical, M. Réjean Langlois, qui fut lui-même du nombre des congédiés, quoiqu'il était en congé sans solde depuis la fin de mars dernier.

Outre M. Langlois, les autres congédiés sont MM. Jean-Marie Gauthier, président des employés cléricaux à la division du chemin de fer, Claude Power, secrétaire - financier du local 767 (FTQ), et Edouard Alain, délégué d'atelier, à la même division. Les mesures disciplinaires imposées à 3

autres employés ont valu 55 points de démerite à chacun; à 60 points un employé prend la porte.

Hier matin, M. Jean-Pierre Maltais, directeur des relations extérieures à l'Iron Ore, a déclaré n'être au courant de rien d'anormal. D'autre part, M. Réjean Langlois, porte-parole de l'Association internationale des machinistes, a mentionné qu'aucune mesure n'est encore décidée suite au congédiement.

Le 23 juillet dernier, environ 200 employés à la division Québec North Shore & Labrador Railway avaient débrayé pendant quelques heures pour appuyer les revendications concernant 18 griefs qui tardent à être réglés. Le représentant syndical a signalé que le présent contrat de travail expire le 1er mars 1975 et qu'à cet effet les nouvelles négociations doivent débuter à l'automne.

Cette importante compagnie de la Côte-Nord compte au-delà de 2.000 employés.

Négociations chez Gen-Tec

par Marc PLAMONDON
Une nouvelle rencontre a lieu, aujourd'hui, entre partie patronale et syndicale dans le conflit de la compagnie Gen-Tec, dont les quelque 38 employés sont en grève depuis plus de trois mois, soit depuis le 26 avril dernier.

M. Pierre Mascolo, principal négociateur syndical, s'est dit, hier, particulièrement optimiste quant à l'issue prochaine de ce conflit. "J'espère que la compagnie prendra au sérieux les demandes de ses employés, et qu'elle fera des offres raisonnables pour permettre la signature de la première convention collective pour ses employés", a-t-il expliqué.

Pour sa part, le négociateur patronal, M. Jean Beauvais, a tenu à nuancer l'optimisme qui se dégageait de la déclaration de M. Mascolo. Lors d'une conversation téléphonique, M. Beauvais nous a dit espérer un règlement prochain du conflit, mais qu'un examen objectif des clauses en litige interdisait la possibilité immédiate d'un règlement. "Mais l'entreprise est prête à faire certaines concessions, etc." est ce que nous examinerons demain", a ajouté le négociateur patronal.

Rappelons que les négociations achoppent particulièrement sur l'ancienneté, les salaires, sur les changements technologiques ainsi que sur l'intégration des syndiqués dans les échelles de salaire.

PHOTO CENTRE
BRUNET

avec un
PENTAX

vous serez remarqué...

Les Nouveaux ASAHI PENTAX sont plus que des nouveaux modèles d'appareils, c'est en effet une toute nouvelle conception dans le domaine et les possibilités photographiques. Les caméras réflex avec photomètre derrière l'objectif Spotmatic 1000, Spotmatic F et la toute nouvelle Pentax ES 11 avec vitesses automatiques, vous offre une gamme de plus de 25 objectifs et de plusieurs accessoires qui rende vos photos de plus en plus belle. Avec l'achat d'une Pentax vous recevrez GRATUITEMENT 1 gilet Pentax avec nos compliments.

La photo c'est notre spécialité

**PHOTO CENTRE
BRUNET**

605 est ST-JOSEPH Québec 2 529-5741 PLACE LAURIER Ste-Foy 656-1717

Détour de 150 milles

par Gilles OUELLET

BAIE-COMEAU — En plus d'être loin, la Côte-Nord ne peut être rejointe qu'en franchissant certains obstacles. L'un de ces obstacles est la traversée Baie Sainte-Catherine - Tadoussac qui retarde toujours le voyageur malgré la rapidité du service.

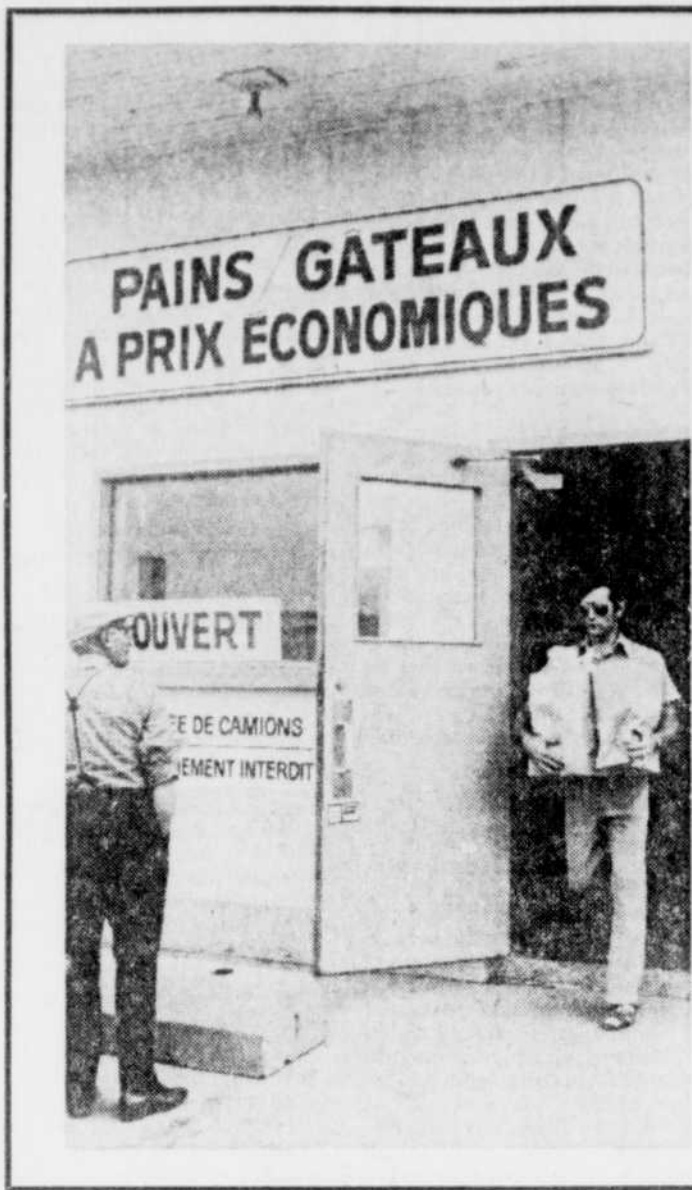
Mais voilà que, depuis samedi matin, on ne traverse plus le Saguenay à Tadoussac à cause d'une grève déclenchée par les 42 employés de la société de navigation Charlevoix-Saguenay. Ceux qui veulent se rendre absolument sur la Côte-Nord ou à Québec doivent effectuer une jolie randonnée de plus de 150 milles par Chicoutimi et Sacré-Coeur.

Donc, depuis trois jours, les hôtels de la région sont envahis de touristes qui croient poursuivre calmement leur route sans faire de détours. Les autobus qui voyagent régulièrement entre Québec et la Côte-Nord connaissent aussi des problèmes d'horaires, les compagnies de transport ont retardé certains départs de camions, etc.

Et il y a le voyageur ordinaire qui doit lui aussi faire un petit détour.

Ainsi, hier, on a soupçonné Chicoutimi d'être complice de la grève afin d'injecter de l'argent dans son économie grâce à l'industrie touristique; puis le village de Sacré-Coeur qui en profiterait aussi grâce aux "touristes forcés" qui arrêtaient prendre un café dans cette pittoresque agglomération du Saguenay.

Mais l'hypothèse la plus fantaisiste est celle voulant qu'on ait, par cette grève, coupé le dernier lien entre les comités du ministre Raymond Maillois et du péquiste Lucien Lessard; les fanatiques auront oublié que le détour par Chicoutimi les fait aussi passer dans le voisinage d'un comté ministériel et dans un autre comté péquiste. Dans ce cas, reprenons donc le lien Tadoussac - Baie Sainte-Catherine.



Le Soleil, Jacques Deschênes

POUR COMBATTRE L'INFLATION — Nombreux sont les Québécois qui ont découvert une mine d'or, ou une mine de pain si vous préférez, pour contrer à la hausse constante des prix des denrées alimentaires. Tous les matins à 10h et les après-midi à 15h, une boulangerie locale ouvre une petite boutique attenante à la manufacture où l'on vend à vil prix (la moitié parfois) du pain et des pâtisseries et des gâteaux. Les personnes qui connaissent cette mine d'or ne veulent pas trop en parler, car il y aurait ruée sur ce magasin et il serait impossible à l'avenir d'acheter une douzaine de pains de deux livres, des gâteaux et des pâtisseries à profusion. Parfois des gens sortent de ce

magasin sis rue Ste-Thérèse, dans le centre industriel Saint-Malo, avec des paquets pleins les bras qui les empêchent de voir devant eux (voir la troisième cliente qui attend à la caisse et dont le front dépasse les pains et boîtes qu'elle vient de choisir). Il ne s'agit pas de marchandises durcies et trop vieilles pour être offertes aux clients réguliers. Ce sont surtout des "retours" de la veille ou le surplus de production de la nuit que les distributeurs n'ont pas pris à bord de leurs camions le matin même. De plus, la marchandise est garantie. Belle façon de combattre l'inflation pour certaines familles.

Québec va avoir son four crématoire

La ville de Québec aura son premier four crématoire d'ici à une dizaine de jours.

Ce sera le premier à l'est de Montréal. Dans le passé, les gens qui voulaient se faire incinérer devaient être conduits au cimetière du mont Royal, le seul qui possédait un four du genre.

par René LAGACE

Un porte-parole de la firme Lépine Ltée a déclaré, hier, qu'un four crématoire d'un coût de \$70,000 à \$75,000 sera aménagé au bureau central de cette maison funéraire, au 715 est, de la rue Saint-Valier.

Le four d'une douzaine de tonnes est déjà en place, mais on attend que des techniciens d'une firme d'Orlando, Floride, viennent faire les dernières mises au point du côté électricité et gaz propane avant d'allumer le four.

Ce four pourra incinérer les restes mortels de deux personnes par jour, à un coût très modique. Mais le porte-parole a ajouté qu'il faut s'attendre à ce que le prix augmente avec les années, selon le coût des matériaux et de la main-d'oeuvre.

Pour les premières années, la firme Lépine ne s'attend pas à réaliser des profits. Mais la rentabilité de cette initiative viendra avec le changement graduel de la mentalité des Québécois.

Le porte-parole a dit que déjà la firme devait transporter de 10 à 12 personnes décédées à tous les ans dans la métropole pour incinération. Il en est ainsi pour les autres entrepreneurs de pompes funèbres.

Il a rappelé que l'embaumement demeure obligatoire et que les restes mortels doivent être placés dans le four dans un cercueil. Les cendres sont alors placées dans des urnes spéciales, au choix de la famille ou du défunt, ou dans un simple contenant de plastique.

Parfois, a dit le porte-parole, le défunt exige que ses cendres soient enterrées dans un cimetière, près d'un lac dans une région préférée, conservées par la famille, etc. Les certificats de décès, d'embaumement et d'incinération sont déposés au bureau d'enregistrement du district judiciaire où la personne est décédée.

On sait qu'une firme de Toronto a aménagé un nouveau cimetière à deux milles à l'ouest du village de Saint-Augustin, dans Portneuf, et qu'elle devait y construire un four crématoire, cette année, pour répondre à la demande croissante de personnes qui veulent être incinérées.

Reprise de l'enquête sur la police de Beauport

De nouveau question de la disparition du dossier concernant un automobiliste

La commission de police de Québec a repris, hier, ses audiences publiques sur l'administration du corps policier de Beauport, avec en avant-scène le chef de police de cette ville, M. Eugène Côté, et ses méthodes, aujourd'hui, contestées pour faire respecter la loi.

On prévoit une bonne quinzaine de journées d'audien-

ces, des dizaines de témoins et une bonne épaisseur de dossiers pertinents qui devront être soumis.

Rappelons que, dans cette affaire, la commission de police avait commencé ses audiences le 11 juin dernier. L'enquête avait été ajournée, au 5 août, parce que certains dossiers et certains témoins essentiels faisaient défaut. Ce sont les

commissaires Denys Dionne et Gérard Tobin qui mènent l'enquête.

Hier, les interrogatoires ont de nouveau porté sur la question déjà soulevée en juin de la disparition d'un dossier d'enquête relatif à un présumé délit de fuite dont l'auteur aurait aussi bien pu être accusé de refus de subir le test de l'ivresse et de conduite sans permis.

À la suite d'une série de délais conséquents, semble-t-il, à une mystérieuse affaire d'enquête jamais terminée et de disparition inexplicable de dossier, le présumé coupable n'a jamais pu être traduit devant la cour municipale de Beauport et il n'eût qu'à subir une accusation réduite de délit de fuite aux sessions de la paix, à Québec. La raison en est bien simple: lorsque le chef de police a finalement ordonné de traduire l'accusé devant le juge municipal, la prescription en usage de six mois dans ce cas empêchait toute poursuite.

Pour le moment, le principal de l'enquête de la commission de police tourne autour de ce cas précis. L'histoire commence le 22 avril 1973 par un accident au cours duquel un citoyen de Beauport aurait commis un délit de fuite et aurait présumément pu être

accusé de conduite sans permis et de refus de se soumettre au test de l'ivresse.

Le rapport des policiers dépêchés sur les lieux de l'accident faisait mention de ces trois possibilités.

Une formule de plainte destinée à faire accuser le citoyen de la troisième infraction a même été rédigée et transmise au greffier de la cour municipale de Beauport.

Mais ce document ne portant pas les initiales du chef Côté a été retourné à ce dernier qui ne l'a pas revu ensuite, après avoir demandé à un détective de faire enquête sur l'accident.

Le dossier n'est revenu à la surface qu'au moment où un enquêteur de la commission de police a commencé à se mettre le nez dans les affaires policières de la municipalité.

On n'a pas été plus loin dans cette affaire, pour le moment. Elle reviendra de toute évidence sur le tapis. Le délinquant non accusé n'ayant fait qu'une très brève apparition devant les commissaires, hier, (il reviendra de toute évidence plus tard) et le chef Côté ayant habilement esquivé les questions trop directes des procureurs.

Le fait le plus nouveau concerne ce que les commissaires ont appelé "la nature des relations du chef Côté avec ses employés". Il ressort du témoignage du commissaire de la police de Beauport, M. Raymond Savard, que le chef de police, par l'intermédiaire de son épouse, se serait livré au prêt usuraire.

Questionné par le procureur de la commission, M. Savard a en effet raconté de quelle façon, M. Côté lui avait offert, "connaissant ses problèmes financiers", de lui prêter la somme de \$1,500. En retour de cette somme en argent liquide, le commis de la police a remis 19 ou 20 chèques post-datés (il ne se souvient pas s'il est 19 ou 20) au montant de \$106 et "faits" au nom de Mme Côté. Il a d'ailleurs avoué candidement avoir remis de main à main à Mme Côté en même temps qu'on lui remettait le \$1,500 la somme de \$30 "pour le remerciement du service que les Côté lui rendaient".

Le procureur du chef Côté a tenté vainement de s'opposer à ce qu'on interroge M. Savard sur cette question de prêt. Il faut préciser cependant que seul l'avocat de la commission a eu le temps d'interroger le

commis sur cette question et que l'interrogatoire des autres procureurs pourrait faire varier considérablement ce témoignage.

L'autre point essentiel des témoignages d'hier concerne le nombre de plaintes qui ont fait l'objet d'enquêtes complètes.

Déjà en juin, le chef de police avait lui-même admis que seulement 50 pour cent des plaintes faisaient l'objet d'enquêtes complètes.

Hier, le commis a avancé certains chiffres moins flatteurs encore, notamment en ce qui concerne les infractions au code de la route. À ce chapitre, il y aurait eu un nombre élevé d'annulation de poursuite en 1972, 73 et 74. Contreinterrogé, le commis s'est mis cependant à hésiter devant ses chiffres. C'est à ce moment que le commissaire Dionne a mis fin à la première journée d'audiences, non sans avoir recommandé au commis Raymond Savard de mettre ses chiffres à jour et de revenir "plus sûr de ses chiffres" devant la commission de police.

Les audiences reprennent ce matin à 10 hrs.

Congédiements à Manic 3

Dirigeants syndicaux avarés de commentaires

BAIE-COMEAU — On n'est pas énervé plus qu'il ne l'est, au Syndicat national de la construction Hauterive (CSN), malgré la récente décision de l'Hydro-Québec de mettre à pied quelque 300 des 2,000 travailleurs du chantier de Manic 3.

Ainsi, en fin de journée, hier, on avait nettement l'impression d'être davantage préoccupé de la question que les dirigeants syndicaux qui représentent les travailleurs impliqués.

On admet, entre deux sourires, que l'Hydro-Québec a remercié les travailleurs, au cours des derniers jours; mais on observe le mutisme le plus complet, on est très avaré de commentaires, se contente-t-on tout au plus d'être sarcastique si l'occasion s'y présente.

Parmi les officiers syndicaux contactés, nous avons pu rejoindre M. Rodolphe Gagnon, à Manic 3, le président du Syndicat national de la construction Hauterive (CSN).

"Il y a une quinzaine d'hommes qui partent d'ici chaque jour", a dit M. Gagnon en ajoutant du même souffle qu'il en resterait encore beaucoup sur place où "le travail se poursuit normalement pour nous".

Pour M. Gagnon, il s'agit peut-être "d'une nouvelle politique de réduction de personnel de la part de l'Hydro-Québec", que ces mises à pied des derniers jours.

Interrogé pour savoir s'il y avait eu un ralentissement de travail sur ce chantier depuis quelque temps, M. Gagnon s'est borné à déclarer que "la convention collective en vigueur ne le permettait pas".

Ces mises à pied ayant eu lieu, le syndicat tiendra-t-il une réunion générale pour expliquer des explications de la part de l'Hydro-Québec? M. Gagnon laisse échapper que "c'est dans le domaine du possible".

Devant ce "torrent de commentaires", peut-on communiquer de nouveau avec M. Gagnon s'il y avait de nouveaux développements? "Si vous voulez, cela nous fait toujours plaisir", conclut M. Gagnon qui avait, semble-t-il, pris la peine de prévenir son entourage de ne pas faire de déclarations aux journalistes.

Mais ce n'est pas tout, car même si l'Hydro-Québec a confirmé les mises à pied à Manic 3, suite à une nouvelle parue, vendredi, en première page du Soleil, le syndicat se demandait par ailleurs, hier, si quelqu'un "d'officiel" à l'Hydro-Québec avait fait une déclaration "officielle" sur le sujet ou si tout cela n'était que propos de journaliste.

Rappelons que Le Soleil écrivait, vendredi, que l'Hydro-Québec ferait la Manic 3 si le syndicat ne cessait pas immédiatement ses tactiques de ralentissement de travail. Cette attitude aurait été adoptée par les travailleurs pour obtenir l'indexation de leur salaire au coût de la vie.

L'Hydro-Québec, qui pourrait évacuer le chantier aujourd'hui ou demain, n'entendrait pas plier devant les demandes syndicales, et maintiendrait une position assez définitive dans ses négociations avec les travailleurs de la construction.

On a appris d'autre part que les 300 travailleurs licenciés étaient affectés à différentes tâches, mais plus particulièrement à la menuiserie; à l'heure actuelle, ces personnes ont regagné leur domicile, soit sur la Côte-Nord, soit ailleurs au Québec.

Pour un avenir meilleur

D l'institut Denys

722 côte Ste-Genevieve
Québec G1R 3K9
tel.: 529-3764

louise beaulieu

OPTICIEN D'ORDONNANCE

verres de contact
verres correcteurs
lunettes

386 DE LA COURONNE, QUÉBEC (CARRÉ JACQUES-CARTIER)
Tél.: 525-4869

SPECIAL

IMPECCABLE BUNGALOW BRIQUE, TERRAIN GAZONNE.
6305 BEAUMONT, CHARLESBOURG.
FAUT VENDRE.

Montreal Trust Courtier 529-0981

JACQUES MOISAN 651-5498

gratuit

Estimation et démonstration à votre domicile le jour ou le soir

FENÊTRES 2" D'ALUMINIUM

ÉTÉ - HIVER
MODÈLE 1974
en 6 couleurs
fini émail
cuit

NOUVEAU: Portes tout aluminium 2" d'épaisseur avec verre trempé. Évitez à vos enfants des blessures causées par des vitres cassées!

COMME D'HABITUDE Wm Morris & Fils est toujours le premier à vous offrir de nouvelles améliorations dans ses produits

GARANTIE MORRIS
Depuis plus de 40 ans Marchandise satisfait ou remplacée sans frais.

FENÊTRES COULISSANTES
TERMES FACILES

Wm MORRIS & FILS
LE PLUS GRAND NOM DANS LE DOMAINE DES PORTES ET FENÊTRES

CHOIX DE 6 COULEURS FINI EMAIL CUIT
ESTIMATIONS GRATUITES

263, rue St-Paul (carré Parent) Qué. **692-2127**

aussi ALUVENT EN FIBRE DE VERRE et d'ALUMINIUM, DECLIN d'ALUMINIUM, GOUTTIÈRES et PERSIENNES

Le St-Laurent porte son nom depuis le 10 août 1534

par Monique DUVAL

"Il en est de plus long — une vingtaine — mais aucun n'est plus majestueux." En 1855, alors qu'on entreprenait les travaux de canalisation du Saint-Laurent, un historien,

Mgr Olivier Maurault, publia une étude qui, sous le titre de "Histoire d'un fleuve, le Saint-Laurent" (Cahier des Dix; vol. 20), évoquait l'histoire de notre fleuve en lui adressant ce compliment. De leur côté, les linguistes

s'accordent pour déplorer l'erreur que font beaucoup de Québécois en disant "le fleuve Saint-Laurent". Un des deux termes suffit. A-t-on l'idée de dire: le "fleuve Seine", le "fleuve Rhin" ou le "fleuve Pô"?

Pour l'historien Maurault, faire l'histoire du Saint-Laurent ce fut, en même temps, évoquer les débuts de notre pays et son développement, ce dernier étant intimement lié à sa voie fluviale. C'est Jacques Cartier qui

inaugura l'histoire proprement dite de notre fleuve puisqu'il y ayant pénétré, le 10 août, fête de saint Laurent, il lui donna ce nom. C'était en 1534, donc 440 ans cette année.

Le nom de "Saint-Laurent" devait, on le sait, donner lieu à plusieurs dérivés dont les "Laurentides" que lança François-Xavier Garneau, en 1845.

Soixante ans plus tard, Champlain pénétra, à son tour, dans le Saint-Laurent, avec Pontgrève et Prévost. Pendant longtemps, le bassin du fleuve tout entier fut sous la juridiction du seul évêque de Québec.

Après la cession du Canada à l'Angleterre, il fallut beaucoup de temps avant que Rome put établir de nouveaux diocèses le long du Saint-Laurent. Le premier fut Montréal qui devint siège épiscopal en 1820.

A partir de 1750, le cours d'eau se vit jalonné d'établissements militaires; cela, de Québec à Chicago. A la même époque, également, soit de 1760 à 1763, on vit la construction de plusieurs forts: Sorel, Richelieu, Chambly, Saint-Jean, Saint-Frédéric, Carillon puis la ville fortifiée de Montréal.

Le Saint-Laurent connu le soulèvement des Indiens, sous la direction de Pontiac, de 1763 à 1765, la guerre de la Révolution américaine ou l'Indépendance, de 1775 à 1782, la guerre de 1812 avec les Etats-Unis, guerre au cours de laquelle de Salaberry s'illustra à Châteauguay.

Sous le régime français, les bords du fleuve ne furent guère habités que par des Indiens et des colons descendants de Français. Après le traité de Paris, en 1763, des Anglais et des Ecossais venus avec l'armée de Wolfe, commencèrent à s'installer sur ses rives. D'autre part, lors de la guerre de l'Indépendance américaine, de nombreux Loyalistes de la Nouvelle-Angleterre affluèrent à leur tour. Il s'ensuivit un cosmopolitisme qui a concouru à un développement agricole et industriel sans précédent.

"Le fleuve et les rivières ont constitué les premières grandes routes bien avant que des sentiers ne fussent battus sur ses rives", signale Mgr Maurault. Les Peaux-Rouges, bien avant les Blancs, avaient utilisé le "route qui marche" à bord de pirogues et de frêles canots d'écorce. Jusqu'à l'avènement de la vapeur, peu de voiliers à fort tonnage durent remonter le Saint-Laurent jusqu'à Québec et encore moins jusqu'à Montréal.

NAVIRES A QUEBEC

Avec la "Bonne-Remommée", bateau qu'utilisa Champlain pour un de ses voyages, on voit naître plusieurs noms pittoresques: le "Saint-Nicolas" qui emmena Marguerite Bourgeoys, en 1633; le "Chameau" qui coula, à Louisbourg, en 1725; le "Rubis" qui était commandé par La Galissonnière, en 1739; le "Barré" qui avait à son bord, La Jonquière et Duquesne, en 1746; la "Licorne"

qui transportait, en 1756, Montcalm et Bougainville; le "Sauvage" avec Lévis; la "Sirene" avec Bourlamarque, également en 1756; le "Neptune" vaisseau de Wolfe, en 1759; l'"Atlante" avec le célèbre Vauquelin.

D'autre part, une flotte partit de Bordeaux, en 1759, pour ravitailler Québec. Elle comprenait: la "Toison d'or", "Amitié", "Vénus", "Charmante-Rachel", "Quatre frères", "Aimable Manon", "Angélique", etc. et, le plus célèbre, le plus connu, "La Capricieuse", venu à Québec en 1855, suscitant un débordement d'enthousiasme de la part de la population.

CONSTRUCTION DE NAVIRES

Les intendants Talon et Hocquart implantèrent à Québec la construction de navires allant de 300 à 700 tonneaux. Cette industrie devait se développer d'extraordinaire façon.

Le premier bateau à vapeur fut construit à Montréal, en 1809, et il avait reçu le nom d'"Accommodation". La première visite d'un géant des mers se situe en 1833 alors que le steamer "Royal William" faisait la première traversée océanique entre Québec et l'Angleterre.

En 1843, était lancé, à Montréal, le "Prince-Albert", premier navire de fer construit au Canada. En 1856, une compa-

gnie du nom de Allen établissait un service entre Liverpool et Québec à toutes les deux semaines.

En 1837, la compagnie Richelieu entreprenait des voyages réguliers Montréal-Québec. En 1861, le "Great Eastern" remonta le fleuve, et, en 1883, le Canadien Pacific reliait Owen Sound et Port Arthur par ses propres navires avant même l'achèvement de son réseau transcontinental.

CONSTRUCTION DE CANAUX

Vers les années 1860, on entreprit le creusement du canal Saint-Laurent, de Montréal à la mer en même temps que la construction et la reconstruction des canaux Sault - Sainte-Marie, Lachine et Welland.

L'étude de Mgr Maurault signale qu'une première tentative de canalisation avait été entreprise à Lachine par Dollier de Casson, en 1700, et qu'elle avait dû être abandonnée à cause de son coût trop élevé.

Le canal qu'Haldimand avait fait construire en 1779 n'avait qu'une profondeur de deux pieds six pouces. Plus tard, on lui en donna quatre pieds et demi. Les canaux construits en 1840 en avaient neuf, ceux de 1875, quatorze.

Enfin, en 1867, Montréal était proclamé "port national du Canada" et depuis, la ville n'a cessé de grandir autour de son port.



Le Saint-Laurent s'étend sur une longueur de 2,200 milles depuis sa source jusqu'à son embouchure. La superficie de son

bassin est de 530.000 milles carrés. Il est le seul, en Amérique, à couler en direction de l'Atlantique de l'ouest à l'est.

CARRIERES et PROFESSIONS

PREPOSEE A LA PAYE
avec expérience, âgée entre 18 et 22 ans, bilingue.
Se présenter à:
E.A. BOUTIN,
FRITO LAY CANADA LIMITEE,
750, TRANS-CANADA
LAUZON, QUE.

DEMANDE MÉCANICIEN EN HYDRAULIQUE
AVEC CONNAISSANCE DE SOUDURE
878-2534

Compagnie nationale de produits alimentaires demande
REPRESENTANT
Territoires disponibles: Côte-Nord, Charlevoix et Parnau.
Expérience de vente, connaissance de route requise, âge de 25 à 35 ans. Automobile fournie et bénéfices marginaux usuels.
Faire parvenir curriculum vitae à:
C.P. 1814, Québec 2

LAC ETHEMIN
CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES recherche
UN DIRECTEUR GENERAL
L'ORGANISME
Le Centre Local de services communautaires de Lac Etchemin est un organisme paragonnementaire créé dans le cadre de la loi 48. Il offre des services de santé et sociaux à environ 18.500 personnes résidant dans 15 municipalités. Lac Etchemin est une région rurale et forestière située à une cinquantaine de milles au sud de Québec.
LES FONCTIONS:
Sous l'autorité du Conseil d'administration, le candidat recherché dirigera et coordonnera toute l'administration de l'établissement dans le cadre de ses règlements. Il préparera le budget de l'organisme. Il sera à l'écoute des besoins et aspirations de son milieu. Il a des notions de psychologie, de sociologie et d'éducation. Il s'exprime et rédige avec facilité. Il a le sens de l'humour, une santé suffisante et un bon équilibre émotionnel. Il travaillera à Lac Etchemin et son salaire fera partie de sa compétence.
LE CANDIDAT:
Souple et dynamique, il a une bonne expérience et/ou formation en administration et une connaissance du secteur des affaires sociales. Capable de travailler en équipe, sa compétence ne l'empêche pas d'être à l'écoute des besoins et aspirations de son milieu. Il a des notions de psychologie, de sociologie et d'éducation. Il s'exprime et rédige avec facilité. Il a le sens de l'humour, une santé suffisante et un bon équilibre émotionnel. Il travaillera à Lac Etchemin et son salaire fera partie de sa compétence.
Veuillez préciser vos titres et expériences dans la demande que vous ferez parvenir par écrit à:
Comité de Sélection,
Poste de Directeur Général,
C.L.S.C. de Lac-Etchemin,
C.P. 488, Lac-Etchemin,
Comté Dorchester, GOR 150.

LE COMITE PARITAIRE DE L'INDUSTRIE DES ARTS GRAPHIQUES DE QUEBEC
3, Place Jean-Talon, suite 115, Québec G1K 3K2
est à la recherche d'une
SECRETAIRE-STENODACTYLO
SOMMAIRE DE LA FONCTION:
Sous la direction du secrétaire-gérant, exécuter les tâches suivantes: dactylographier textes, communiqués et autres documents; vérification des rapports mensuels et fiches; faire des entrées comptables au "cahier journal"; dactylographier lettres suite à l'utilisation d'un dictaphone; prendre en sténographie et dactylographier lettre "d'accusés de réception"; classer documents et exécuter autres tâches connexes; prendre messages téléphoniques, etc...
QUALIFICATIONS REQUISES:
Scolarité de niveau secondaire (IV ou V ou équivalence) ou supérieur; excellente connaissance de la langue française; bonne personnalité.
SALAIRE:
Selon convention collective en vigueur.
PROCEDURE:
Application écrite d'ici le 12 août au plus tard; le secrétaire-gérant interviewera toute candidate dans le cours de la semaine du 12 au 16 août (de 9 à midi, ou de 2 à 4.30 p.m.)
Tél.: 525-6156
RAYMOND BILODEAU, secrétaire-gérant.

PAUL CONSTANTINEAU INC.
requiert les services d'un
AGENT DE RECLAMATIONS
possédant de 3 à 5 ans d'expérience pour travail sur la rive-sud.
Pour de plus amples renseignements téléphonez à:
692-0017
démandez M. Lapointe

Boutique de chaussures pour dames à Place Laurier
demande un **GERANT, ASSISTANT-GERANT, 2 VENDEURS, TEMPS PLEIN**
Exigences: 1 an d'expérience minimum, dynamiques et ambitieux.
Se présenter mercredi le 7 août au:
Studio 10,
Place Laurier - Mail nord

PROFESSEUR D'ELECTROTECHNIQUE
Le Collège de la Gaspésie est à la recherche d'un professeur en électrotechnique pour l'année scolaire 1974-75.
QUALIFICATIONS: Diplôme universitaire avec spécialisation en électrotechnique.
SALAIRE: Selon la convention collective
Les candidatures et le curriculum vitae doivent être adressés à:
SERVICE DU PERSONNEL
Collège de la Gaspésie
C.P. 590, GASPE, P.Q.
GOC 1R0
Gaspé, 4 juillet 1974.

Boutique de chaussures pour dames aux Galeries Chagnon
demande un **GERANT, ASSISTANT-GERANT**
Exigences: 1 an d'expérience minimum, dynamiques et ambitieux.
Se présenter mercredi le 7 août au:
Studio 10
Place Laurier - Mail nord

COMPTABLE demandé
C.A. ou R.I.A. demandé avec 2 ans d'expérience dans un bureau de comptable ou une industrie manufacturière. S'adresser à:
SOMETAL ATLANTIC LTEE
217, rue Léonidas
Rimouski, Qué.
723-6508
demandez M. J.-Y. Leblanc.

TELEPHONISTE-RECEPTIONNISTE
Avec expérience, bilingue, pour bureau d'avocats, haute-ville.
demandez:
Michael Sheehan
522-2731

SECRETAIRE
Compagnie internationale ayant ses bureaux à Cap-Rouge désire une secrétaire bilingue si possible. Dactylo, ouvrage général. Bon salaire, bénéfices marginaux.
658-0354

JEUNES HOMMES demandés
avec expérience pour travailler dans un département de fruits et légumes dans un supermarché de la région.
842-9227

TECHNICIENS EN INSTRUMENTATION
Importante Compagnie de Pâtes et Papiers requiert les services de deux:
Techniciens en instrumentation possédant de l'expérience industrielle. Les candidats devront posséder des connaissances des instruments de contrôle, pneumatiques et électroniques.
Avantageuses conditions de travail, de salaire et de bénéfices marginaux.
Adresser curriculum vitae à:
Directeur du Personnel - Usine QUEBEC NORTH SHORE PAPER COMPANY
BAIE-COMEAU, Cité Saguenay, P.Q. G4Z 1K6

LE COLLEGE D'ENSEIGNEMENT GENERAL ET PROFESSIONNEL DE TROIS-RIVIERES OFFRE D'EMPLOI AGENT D'INFORMATION
FONCTIONS:
Sous l'autorité immédiate du secrétaire général, le titulaire de ce poste est un professionnel qui sera principalement responsable de la publication hebdomadaire d'un organe officiel d'information du Collège. Il pourra aussi se voir confier toutes autres responsabilités inhérentes à sa fonction.
QUALIFICATIONS REQUISES:
— posséder un diplôme universitaire terminal de premier cycle dans une discipline appropriée;
— posséder, de préférence, une expérience pertinente à la fonction.
TRAITEMENT:
Selon les normes de la politique administrative et salariale du ministère de l'Éducation pour le personnel professionnel à l'emploi des collèges d'enseignement général et professionnel. Les candidats intéressés devront faire parvenir leur demande et leur curriculum vitae avant le 16 août 1974 à 17 heures au bureau du:
Secrétaire général, CEGEP de Trois-Rivières, 3500 De Courval, Trois-Rivières.

COLLEGE DE THETFORD MINES BESOIN IMMEDIAT IMPRIMEUR (COMMIS DE CLASSE II)
DESCRIPTION D'EMPLOI:
— Sous surveillance immédiate, il effectue une variété de travaux de bureau selon des méthodes et procédures établies.
— Opère l'équipement destiné à l'impression de documents de toutes sortes.
— Peut accomplir toute autre tâche connexe.
QUALIFICATIONS REQUISES:
Avoir complété un cours de niveau secondaire IV, avec option appropriée, ou posséder un diplôme ou une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente.
SALAIRE:
Minimum: \$5.296 - Maximum: \$6.097.
Expédier curriculum vitae et documents attestant la scolarité et l'expérience avant le 12 août 1974, à:
Jean Dagnault
Directeur des services au personnel
671 sud, boul. Smith
Thetford Mines, Qué., G6G 1N1

APPRENTIS ELECTRICIENS
Recherchons candidats pour apprendre le métier d'électricien selon programme défini — 8,000 heures de travail pour licence "C" (crédit d'heures pour les études et expérience déjà acquise).
Excellentes conditions de travail.
Candidats de 19 à 25 ans, avec permis de conduire et ayant terminé un cours en électrodynamique au niveau cegep.
Les intéressés sont priés de s'adresser à:
LA COMPAGNIE MIRON LIMITEE
Bureau d'Emploi
2201 est, rue Crémazie
Montréal, Qué.
1 - 514 - 376-2020 local 144
Bien vouloir mentionner "Apprentis électriciens" sur l'enveloppe.

COLLEGE D'ENSEIGNEMENT GENERAL ET PROFESSIONNEL DE SAINTE-FOY
ANIMATEUR DU SERVICE DU SPIRITUEL
NATURE DU TRAVAIL:
Aider les étudiants à assumer librement leurs propres questions et leurs propres réponses, face aux problèmes spirituels.
ATTRIBUTIONS CARACTERISTIQUES:
A partir de son immersion dans le milieu, il doit entre autres:
— Saisir les besoins des étudiants dans le domaine qui lui est spécifique, à travers les événements vécus par eux quotidiennement;
— Fournir les éléments d'information nécessaires au cheminement spirituel des étudiants et organiser des activités pertinentes;
— Participer à certaines activités organisées au Collège afin d'assumer les responsabilités de ses fonctions à titre de personne-ressource.
Il peut se voir confier toute autre responsabilité inhérente à ses fonctions.
QUALIFICATIONS REQUISES:
Posséder:
— Un diplôme universitaire terminal de premier cycle en sciences humaines, de préférence en sciences religieuses;
— La capacité de saisir les nouveaux phénomènes religieux et spirituels du Québec;
— Une culture vaste en ce qui a trait aux courants en animation des jeunes;
— Les aptitudes et l'expérience du travail en équipe.
REMUNERATION:
Selon la politique administrative et salariale du Ministère de l'Éducation du Québec pour le personnel professionnel des Collèges.
Les candidats voudront bien faire parvenir leur curriculum vitae complet, au plus tard le 12 août 1974, à:
SERVICE DU PERSONNEL COLLEGE DE SAINTE-FOY 2410 CHEMIN SAINTE-FOY QUEBEC G1W 1T3

Un monument à sauver: la salle d'habitant de Deschambault



La dernière salle d'habitant du Québec?

Le Soleil, Reynald Lavoie

par Monique DUVAL.

La Société du vieux presbytère de Deschambault veut à tout prix sauver ce qu'elle croit être, d'après ses recherches, la "plus vieille salle d'habitant" du pays et peut-être une des seules de ce genre à encore exister aujourd'hui.

La société, par l'entremise de son coordonnateur, M. Marcel Gauthier, nous a fait savoir que "excessivement satisfaite d'avoir pu, grâce au ministère des Affaires culturelles, sauver et restaurer le vieux presbytère, elle considère que la vieille maison d'habitant fait partie de l'ensemble: que son âge et son caractère bien spécifique la rendent, elle aussi, digne de la sauvegarde et de la restauration".

Nous étant rendus sur les lieux, nous avons pu constater, qu'en effet, cet ensemble, le site extraordinaire — on a une vue sur le Saint-Laurent — l'histoire qui remonte tant au régime français qu'anglais, le vis-à-vis non moins historique constitué par l'îlot Richelieu, nom donné par Champlain à cette petite étendue de terre plus tard devenue garnison militaire, tout cela justifie la demande des citoyens de cette paroisse située à une quarantaine de milles de Québec en allant vers Montréal, sur la rive nord.

Cet ensemble, aux perspectives très vastes, comprend d'abord l'église, construite en 1837, oeuvre d'André Paquet et des grands artistes que furent Amiot, Ranvoysé et Baillarge.

Ensuite, il y a l'ancien couvent des Soeurs de la Charité, aujourd'hui maison de repos et de vacances pour ces dernières. Il y a l'actuel et très beau presbytère et l'ancien, devenu sorte de centre communautaire où se déploie une vie culturelle, artistique et sociale assez impressionnante.

Il y a aussi le cimetière qui a l'âge de la paroisse — 1712 — et où dorment plusieurs soldats français et anglais puisque cet endroit fut le théâtre de nombreuses batailles.

Y dorment aussi, affirme-t-on, quelques esclaves. "Chaque région a eu ses esclaves, lorsque nous classons nos 3,604 esclaves selon un ordre géographique, nous sommes surpris de constater que l'esclavage se pratique d'un bout à l'autre du Canada français depuis le lointain Michilimackinac jusqu'en Acadie en passant par toutes les paroisses importantes." (L'Esclavage au Canada français, Marcel Trudel, 1960)

SALLE D'HABITANT

Cette maison, actuellement occupée par la veuve du bedeau, a toujours été propriété de la fabrique. Construite en 1851, elle a servi, ainsi que son nom l'indique, aux habitants qui s'y réunissaient en différentes occasions et, en particulier, le dimanche après la messe. L'hiver, on venait s'y réchauffer.

Non seulement, était-elle fréquentée par les citoyens de Deschambault, mais également par des gens appartenant à des paroisses environnantes, Saint-Marc, Saint-Alban, Saint-Gilbert, etc.

Cette vie a cessé en 1956 alors que la municipalité s'était dotée d'une salle dite "des municipalités" et qui avait les mêmes fins.

Toujours propriété de la fabrique, la "salle d'habitant" a été cédée au

gouvernement fédéral, il y a quelques mois. Il en fit l'acquisition au coût de \$1,600 alors que, ainsi que nous disent nos informateurs, plusieurs particuliers avaient fait des offres allant jusqu'à \$10,000. On connaît l'actuelle et incroyable vogue des anciennes maisons.

Le gouvernement fédéral veut la démolir et édifier un bureau de poste. Or, ce n'est pas l'espace qui manque dans le village et même tout près de cet endroit, sur cette même rue Saint-Joseph.

Si la loi du patrimoine préserve les environs d'une maison classée monument historique d'une aire de 500 pieds, cette loi n'existe pas s'il s'agit du gouvernement fédéral. Là, naît l'inquiétude des tenants de la conservation de la vieille bâtisse.

On compte donc, dès maintenant, faire des pressions auprès du gouvernement fédéral en s'adressant au député du comté de Portneuf, M. René Matte, au ministre Jean Chretien de qui relève ce domaine, à Heritage Canada, à Parcs-Canada et au ministère des Affaires culturelles.

On insistera sur le caractère vétuste et historique de la maison qui fut le centre de la vie politique et social du comté pendant plus d'un siècle et qui, répétons-le, fait partie d'un très bel ensemble. D'ailleurs, la Société du vieux presbytère et plusieurs citoyens de Deschambault voudraient "faire protéger tout ce qui constitue cet endroit".

EN MEMOIRE DES DISPARUS

Enfin, ajoutons que la "place de Deschambault", au milieu de ses souvenirs, conserve aussi celui de nombreux marins ou de hasardeux promeneurs qui se sont noyés dans le fleuve à cet endroit très dangereux parce que possédant des remous et des rapides.

C'est en souvenir de ces disparus qu'on a, en 1963, élevé un monument qui porte ces simples mots: "Hommage des pilotes et marins". Et l'on a ajouté, au bas: "Naviguer, c'est prévoir".

Le Dr Selye offre sa bibliothèque à qui veut poursuivre son oeuvre

MONTREAL (PC) — Un célèbre médecin montréalais, le Dr Hans Selye, songe à se départir de sa bibliothèque sur le stress et l'endocrinologie. Le médecin a précisé qu'il préférerait transiger avec des Québécois.

Le Dr Selye a fait publier, dans plusieurs revues internationales de médecine, une "petite annonce" ainsi libellée: "Propriétaire de bibliothèque unique au monde sur stress et endocrinologie cederait gratuitement collection

inestimable de 900.000 documents à tout individu ou organisme (québécois de préférence) disposé à poursuivre oeuvre commencée. Inf: 343-6379".

L'homme de sciences a expliqué qu'il

commence à se faire vieux et qu'il souhaiterait trouver un successeur à la direction scientifique de cette bibliothèque, présentement abritée dans des locaux de l'université de Montréal.

Le Dr Selye, découvreur du stress et endocrinologue montréalais de réputation internationale, a précisé qu'il en coûte annuellement quelque \$120.000 pour entretenir cette bibliothèque. L'université de Montréal ne peut plus, a-t-il expliqué, assurer tel entretien.

Constituée dès 1848, la bibliothèque Selye réunit quelque 900.000 documents que le médecin ne voudrait pas voir entreposés dans des caisses en attendant d'être brûlés.

"J'aimerais, a-t-il dit, qu'elle reste au Québec, mais si ce n'est pas possible, je la confierai à d'autres organismes canadiens ou étrangers."

Bienvenue évite de rencontrer les ex-enseignants des Cofi de Montréal

Le ministre de l'Immigration du Québec, M. Jean Bienvenue, a refusé, hier, de rencontrer les ex-enseignants des Cofi de Montréal, contrairement à ce qui avait été prévu, et leur a suggéré, par l'entremise de son chef de cabinet, de s'adresser aux fonctionnaires de son ministère.

Le ministre réagissait ainsi à une déclaration du président de l'Alliance des professeurs de Montréal, M. Robert

Chagnon, qui signalait, la semaine dernière, que la prise en main des Cofi, par le ministre de l'Immigration, ne réglait pas automatiquement le conflit qui y régnait depuis 6 mois.

Selon M. Bienvenue, la rencontre d'hier, annoncée depuis une semaine, se voulait "une séance d'information et de consultation mutuelles, et non un affrontement dans le prolongement du conflit".

La partie syndicale n'est pas satisfai-

te de la priorité d'emploi que le ministère de l'Immigration lui reconnaît, même si M. Bienvenue affirme que cela semble comporter peu de problèmes pour les 87 enseignants touchés par le conflit.

Le syndicat doit d'ailleurs donner une conférence de presse, aujourd'hui, pour donner son opinion sur la position du ministère et le pied de nez que lui a fait M. Bienvenue.

2^e ANNIVERSAIRE

\$100,000
DE PLUS EN PRIX



JEUDI
8 AOÛT

UNE MAISON?
ON EN A
DES CENTAINES
A VOUS OFFRIR
Montréal Trust COURTAGE
529-0981

DECES et AVIS DIVERS

• RHETORIQUES et AMICALES • FUNERAIRES
• REMERCIEMENTS • IN MEMORIAM
• SERVICES ANNIVERSAIRES • FAVEURS

705 AVIS DE DECES

AUDET (Irene Vandy) - A Québec le 5 août 1974, à l'âge de 81 ans, est décédée dame Irene Vandy, épouse de Me Pierre Audet, avocat. Elle demeurait au 1045, Boul. St-Cyrille ouest. Les funérailles auront lieu mercredi le 7 août à 14h30 sous les soins de la maison Cloutier Ltée. Départ des salons du Pavillon St-Dominique, 1045, Boul. St-Cyrille ouest pour la Chapelle et de là au cimetière Belmont. Elle laisse dans le deuil, outre son époux, ses enfants, gendres & belles-filles, M. Joseph Audet, M. et Mme François Audet, M. et Mme Marius Poitras (Thérèse), M. et Mme Marcel Boutin (Justine), M. Charles Audet, M. et Mme Jule Audet, M. Jean-Marie Bourbeau, ainsi que plusieurs petits-enfants et arrière-petits-enfants. Son frère, ses sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: Mmes Ernest Vandy, Mme Eva Jobidon, M. et Mme Alain Lamothe, Mme Louis Derome, M. et Mme Georges Vandy, M. et Mme Fortier. 666448

BEAUMONT (Albert) - A Québec, le 3 août 1974, à l'âge de 57 ans, est décédé Monsieur Albert Beaumont, époux de feu Isidore Beaumont et de feu Amanda Berubé. Il demeurait au 418, rue Papineau. Les funérailles auront lieu jeudi le 8 août 1974, à 9h. Départ résidence funéraire de la Compagnie Hubert Moisan 233 est, rue St-Joseph à 8h50 pour l'église St-Vincent de Paul et de là au cimetière St-Charles. Il laisse dans le deuil ses frères et sœurs: M. Joseph Beaumont, M. et Mme Gabriel Beaumont, M. et Mme Blanche Beaumont, Mme John Teed (Marguerite); plusieurs oncles et tantes ainsi que cousins et cousines. 666044

BELANGER (Yvon) - A Québec, le 4 août 1974, à l'âge de 46 ans, est décédé M. Yvon Belanger, cuisinier, époux de dame Lucille Ferland. Il demeurait au 1925, rue Baldwin. Les funérailles auront lieu mercredi le 7 août à 11h. Départ du foyer funéraire de J. Bouchard et Fils Ltée 1290, 1er Avenue à 10h40 pour l'église St-Pascal de Maizerets et de là au cimetière St-Charles (boulevard Hamel). Il laisse dans le deuil outre son épouse, plusieurs frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, neveux et nièces. Le foyer funéraire sera ouvert de 2 heures à 5 heures et de 7 heures à 10 heures P.M. 664641

BELISLE (Docteur Gilles) - A l'hôpital de l'Enfant-Jésus, le 4 août 1974, à l'âge de 49 ans, est décédé le docteur Gilles Belisle, époux de Charlotte Emond. Il demeurait au 45, rue Gourdeau, Neufchâtel. Les funérailles auront lieu le 7 août à 4h. Départ du salon funéraire J.D. Garneau, Rue Ste-Cécile, Trois-Rivières à 3h45 pour l'église de Sainte-Cécile de Trois-Rivières et de là au cimetière St-Michel. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants, Michèle, Marie, Jean-François et Louis; son père, M. Wilfrid Belisle; sa belle-mère, Mme Georges-Albert Emond; ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, M. et Mme Félicien Belisle (Madeleine Carignan), M. et Mme Jean-Paul Belisle (Berthe Pellerin), M. et Mme Lucien Arel (Madeleine), M. et Mme Gérard Belisle (Pauline Torrier), M. et Mme Félicien Piché (Gabrielle), M. et Mme Jacques Belisle (Pauline Provenost), M. et Mme Guy Belisle (Jacqueline Lévesque), M. et Mme Paul Germain (Yvonne), M. et Mme René Rouleau (Thérèse), Mme Lise Mayer, Melle Huguette Emond. 666439

BELANGER (Raymond) - A Saint-Roch des Aulnaies, le 5 août 1974, à l'âge de 45 ans est décédé monsieur Raymond Belanger, époux de dame Marguerite Vézina. Il demeurait à St-Roch des Aulnaies. Les funérailles auront lieu jeudi le 8 août à 11h. Départ du salon paroissial sous la direction de la maison Dubé, St-Jean-Port-Joli, à 10h55 pour l'église de St-Roch des Aulnaies et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants: Francine, Vincent, Réjean, Aline, Mario, Micheline, son père M. Herménégilde Bélanger, sa mère: Zite Morin, de St-Damas. 666263

BENOIT (Jeanne Laplante) - A Québec, le 4 août 1974, à l'âge de 64 ans, est décédée dame Jeanne Laplante, épouse de M. Philippe Benoit. Elle demeurait au 2432, avenue Royale, Courville. Les funérailles auront lieu mercredi le 7 août à 10h. Départ de la résidence funéraire F.X. Bouchard Inc., 2290, ave Royale à 9h50 pour l'église de Courville et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil outre son époux, ses enfants et gendres, M. et Mme Jean-Guy Therrien (Sonia), M. et Mme Yvan Giroux (Lise), sa sœur, ses belles-sœurs et beaux-frères, M. et Mme Antoine Rousseau, Mme Yvonne Laplante et M. Sylvain Benoit. 666041

BERGERON (William) - A l'hôpital de La Malbaie, le 4 août 1974, à l'âge de 90 ans, est décédé M. William Bergeron, époux de feu dame Laurette Bradette. Il demeurait au 6, rue du Parc, Clermont. Les funérailles auront lieu mercredi le 7 août à 10h30. Départ du funérarium Lépine Ltée, 75, boul. Notre-Dame, Clermont à 10h15 pour le Couvent Marguerite Bourgeoys et de là au cimetière de Clermont. 665909

BILOQC (Siméon) - A Château-Richer le 3 août 1974, à l'âge de 66 ans et 9 mois, est décédé Siméon Bilocq, ex-capitaine. Il était constable du Corps commissaire, époux de dame Suzanne Besnier. Il demeurait Route St-Achille, à Château-Richer. Les funérailles auront lieu mercredi le 7 août à 10h. Départ du salon funéraire de la coopérative des frais funéraires 7851, avenue Royale, Château-Richer à 9h45 pour l'église Château-Richer et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants, Mme Noël Cauchon (Jeannine), Mme Gérard Racine (Victoria), René (Beatrice Paré), Gérard (Pauline Labege), Mme Thomas Neilon (Thérèse), Mme Andrew Neilon (Emma), Gisele, Michel et Léandre. Ses frères et sœurs, Mme Flavie Plante, M. et Mme Georges Bilocq, M. Désiré Bilocq, plusieurs beaux-frères, belles-sœurs et petits-enfants. 666220

BOLANGER (Léon) - A Ste-Foy, le 4 août 1974, à l'âge de 71 ans, est décédé Léon Bolanger, ex-employé civil au ministère des Terres et Forêts, époux en premières noces de feu Simone Ouellette et en secondes noces de dame Laurette Saucier. Il demeurait au 3057, de Boulogne, Ste-Foy. Les funérailles auront lieu mercredi le 7 août à 2h30. Départ de la résidence funéraire Arthur Cloutier, 1025, route de l'Église, Ste-Foy à 2h20 pour l'église St-Denis du Plateau et inhumation au cimetière Mont-Marie de Lévis. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses fils, sa fille, sa belle-fille et son gendre, M. et Mme Yves Rouleau (Denise), M. et Mme Louis Boulanger (Cynthia Roddy) d'Ottawa, MM. Jean et Guy Boulanger; ses petits-enfants, Daniel, Lise, Martine Rouleau, John, Bryan, Peter, Patricia et Mark Boulanger d'Ottawa. S'il vous plaît compenser les fleurs par un don au Centre Cardiologie Laval, 2725 chemin Ste-Foy. Salon fermé entre 5h et 7 heures. 6662943

CHASSE (Robert) - A Québec, le 4 août 1974, à l'âge de 58 ans, est décédé M. Robert Chasse, comptable du Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec, époux de dame Yvonne Poulin. Il demeurait au 3491, 4e Avenue. Les funérailles auront lieu jeudi le 8 août, à 14h. Départ de la résidence funéraire Cloutier Ltée 990, 1ère Avenue à 13h45 pour l'église St-Albert le Grand et de là au cimetière Belmont. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses fils et belles-filles: M. et Mme Pierre Chasse (Lise Vézina), M. et Mme Jean Côté (Pauline Côté); son petit-fils, Patrick; ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Maurice Bertrand (Françoise), M. et Mme Edgar Chassé, M. et Mme Gaston Chassé, M. et Mme Paul-Henri Chassé, M. et Mme Yvan Chassé, M. et Mme Raymond Chassé, Mlle Julienne Chassé, Mme Napoléon Chouinard, M. et Mme Maurice Lortie, M. et Mme Albert Poulin, Mme Lionel Poulin. Le salon sera fermé entre 17h et 19h. 6662679

COTE (Georges-Etienne) - A Nicolet, le 5 août 1974, à l'âge de 66 ans est décédé M. Georges Etienne Côté, homme d'affaires de Nicolet. Les funérailles auront lieu mercredi le 7 à 2h30. Départ du centre funéraire J.A. Rousseau et Frère Ltée 1370 boul. Louis Fréchette Nicolet pour la Cathédrale de Nicolet et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil outre son épouse, née Cécile Leclerc, ses enfants, Madeleine, Mlle Louis J. Lepage de Debden, Saskatchewan), Céline (Mme Louis St-Aubin de Québec), Jean (Lise Hébert de Sorel), Raymond (Liliane Bussières d'Edmonton, Alberta), Gaby de Montréal, Jacques (Christiane Pépín de Nicolet), Chantal de Montréal, Marie de Nicolet, ses petits-enfants, Michèle, Luc, Jacques et Johanne Lepage, Martin Côté, Danie et Richard Côté, Philippe St-Aubert, sa sœur, Mlle Yvette Côté, son frère Paul, Emilie Côté, prêtre et curé de St-Cyrille de Vendover, ses beaux-frères et belles-sœurs, Mlle Laurence Leclerc de Baieville, M. et Mme Jean-André Leclerc de Trois-Rivières, M. et Mme Albert Duval de Nicolet, neveux et nièces. 666798

DELISLE (Magella) - A Québec, le 4 août 1974, à l'âge de 60 ans, est décédée Magella Delisle, employée des travaux publics, époux de dame Yvonne Fortin. Il demeurait au 1420, rue Jeanne-Mance. Les funérailles auront lieu mercredi à 2h. Départ de la résidence funéraire Sylvio Marceau Inc., 270, rue Marie de l'Incarnation à 1h45 pour l'église de St-Zéphirin de Stadacona et de là au cimetière St-Charles. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants, son gendre: Francine, Nicole, M. et Mme Jacques Vézina (Michèle), ses frères et sœurs, beaux-

frères et belles-sœurs: M. et Mme Lucien Delisle, M. et Mme Fernand Delisle, M. Jacques Delisle, Mlle Rolande Delisle, M. et Mme Jean-Marie Mailliot, M. et Mme Philippe Dore, M. et Mme René St-Pierre, Mlle Thérèse Delisle, Mme Claire Delisle, M. et Mme Georges-Henri Fortin, M. et Mme Ernest Fortin, M. Robert Fortin, M. et Mme Wilfrid Joncas, M. et Mme Marcel Germain, M. et Mme Germain Allard, Mme Ghislaine St-Pierre, M. et Mme Philippe Simard, Mme Madeleine Fortin. Salon fermé de 5 à 7h. 664671

DROUIN (Emile) - A Ste-Marguerite, Dorchester, le 3 août 1974, à l'âge de 62 ans et 8 mois, est décédé M. Emile Drouin, époux de dame Marie-Rose Carbonneau. Les funérailles auront lieu mercredi, à 10h30. Départ du salon funéraire Laurent Veilleux à 10h15 pour l'église Ste-Marguerite et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants: Louise (Mme Jean-Guy Bélanger), Jacques (Micheline Lavertu) et Normand; ses petits-enfants: Eric, Etienne, Sacha; ses frères et sœurs: Armand, Grégoire, Jean-Baptiste, Fabiola, Marie-Anne, Alice, Marie-Ange; ses beaux-frères et belles-sœurs. 666735

DUPONT (Pierre) - A Québec, le 3 août 1974, à l'âge de 20 ans, est décédé accidentellement M. Pierre Dupont, fils de feu M. Albert Dupont et dame Léna Blondeau. Il demeurait au 3525, du Longsault, Giffard. Les funérailles auront lieu mardi, 6 août à 2h30. Départ de la résidence funéraire Cloutier Ltée 990, 1ère Avenue à 2h15 pour l'église St-Fidèle et de là au cimetière St-Charles. Il laisse dans le deuil ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme René Dupont (Monique Poulain), M. et Mme Robert Dupont (Viola Marie Mc Pherson), M. et Mme Jacques Dupont (Micheline Boissy), M. et Mme Maurice Dupont (Jacqueline Thérien), M. et Mme Robert Gingras (Gisèle), M. et Mme Richard Dupont (Diane Blais); ainsi que plusieurs oncles et tantes. Le salon sera fermé entre 5 et 7 heures. 664639

FAUCHER (Avila) - A Pont-Rouge, le 5 août 1974, à l'âge de 69 ans, est décédé M. Avila Faucher, époux de Dame Elvise Denis. Il demeurait au 74, Grand-Cap-Sa, Pont-Rouge. Les funérailles auront lieu jeudi, à 2h. Départ de la résidence funéraire L. Leclerc et Fils Ltée 247, du Pont ouest Pont-Rouge à 1h45 pour l'église Ste-Jeanne et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses frères et sœurs: M. Mme Narcisse Faucher, M. Mme Emile Faucher, Mme Adélaïde Faucher, M. Mme Georges Faucher, M. Mme Omer Faucher; ainsi que ses beaux-frères et belles-sœurs. 666274

GREGOIRE (J.-Olivier) - A Québec, le 4 août 1974, à l'âge de 84 ans, est décédé M. J.-Olivier Grégoire, époux en 1ères noces de feu Marie-Ange Labrecque et en secondes noces de Juliette de Eva Beaudoin. Il demeurait au 195, rue St-Olivier, et autrefois de St-Agapit de Lotbinière. Les funérailles auront lieu mercredi à 3h. 666261

GREGOIRE (J.-Olivier) - A Québec, le 4 août 1974, à l'âge de 84 ans, est décédé M. J.-Olivier Grégoire, époux en 1ères noces de feu Marie-Ange Labrecque et en secondes noces de Juliette de Eva Beaudoin. Il demeurait au 195, rue St-Olivier, et autrefois de St-Agapit de Lotbinière. Les funérailles auront lieu mercredi à 3h. 666261

GUAY (Roland) - A St-Etienne de Lauzon, le 31 juillet 1974, à l'âge de 57 ans, est décédé M. Roland Guay, ex-contremaître à la Davie Shipbuilding, époux de dame Alice Dumont, autrefois de Lauzon. Les funérailles auront lieu lundi le 5 août à 11h. Départ de Gilbert & Turgeon Ltée 203, St-Joseph à 10h45, pour l'église de Lauzon et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants et gendres: M. et Mme Jacques D'Amour (Denise), Mlle Micheline Guay, M. et Mme François Cantin (Carole); frère, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs: M. et Mme Emile Guay, Mme Jeanne Giguère, M. et Mme Albert Tavares (Georgette), M. et Mme Marcel Vézina (Magella), Mme Germaine Guay, M. et Mme Roland Dumont, M. et Mme Jean-Marie Dumont, M. Ernest Lamontagne, Mme Noël Dumont, M. Roland Labadie, Mme Alphonse Dumont. 666090

LACROIX (Grégoire) - A Ste-Foy, le 5 août 1974, à l'âge de 67 ans, est décédé M. Grégoire Lacroix, ex-employé de la Ville de Ste-Foy, époux de dame Juliette Fiset. Il demeurait au 928, Place Beloeil, app. 8. Les funérailles auront lieu jeudi le 8 août à 15h. Départ de la résidence funéraire Cloutier Ltée 1025, Route de l'Église à 14h45 pour l'église Notre-Dame de Foy et de là au cimetière Belmont. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants, sa belle-fille, M. et Mme Jean-Guy Lacroix (Luce Giguère), Monique, Jocelyne, Diane et Francine Lacroix, sa sœur, ses beaux-frères, belles-sœurs, M. et Mme Marcel Fournier (Noëlla), Mme Alice Tournaisant, M. et Mme Arthur Fiset, Mlle Claire Fiset. Le salon sera fermé entre 17 et 19 heures. 666771

LACHANCE (Aimé-Guy) - A Québec, le 4 août 1974, à l'âge de 49 ans est décédé M. Aimé-Guy Lachance, époux de dame Yvonne Breton. Il demeurait au 603, 5e Rue. Les funérailles auront lieu mercredi à 3h. Départ de la Coop. du Pied de la Falaise, 440 est rue St-François à 2h40 pour l'église St-Charles de Limoilou et de là au cimetière St-Charles. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants: Gaétane, Francine, Alain, Carole, Linda, André, Guy, Denis, Jean-Marc, Tony et René, sa mère Mme Aure Lachance, sa belle-mère Mme Philippe Breton, ses frères et sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Philippe Gagnon, M. et Mme Paul Lachance, M. et Mme Léonard Croteau, M. et Mme Fernand Lapointe, M. et Mme Jean-Jacques Lachance, M. et Mme Michel Lachance, M. et Mme Marcel Dominique, M. et Mme Raymond Breton, M. et Mme Jean-Paul Simard, M. et Mme Jocelyn Leprie ainsi que plusieurs oncles et tantes, cousins et cousines. 664633

LANGELIER (Hélène Godbout) - A Ste-Foy, le 4 août 1974, à l'âge de 70 ans, est décédée Dame Hélène Godbout, épouse de M. Emile Langelier. Elle demeurait au 3044, Edmond-Gagnon. Les funérailles auront lieu mercredi le 7 août, à 14h30. Départ de la résidence funéraire Cloutier Ltée 1025, route de l'Église Ste-Foy à 14h15 pour l'église Notre-Dame de Foy et de là au cimetière Belmont. Elle laisse dans le deuil outre son époux, sa fille: Mireille Langelier; sa mère: Mme J.-A. Godbout; sa belle-mère: Mme Antonio Langelier (Blanche Massé); son frère, sa sœur, son beau-frère et sa belle-sœur: M. et Mme Paul-Henri Gérard (Marie-Laure Godbout), M. et Mme Armand Langelier, M. et Mme Ernest Couturier; ainsi que plusieurs neveux et nièces. Le salon sera fermé entre 17h et 19h. 666450

NADEAU (Mathilda Paquet) - Au Sanatorium Bégin de Ste-Germaine, le 3 août 1974, à l'âge de 91 ans, est décédée Dame Mathilda Paquet, épouse de feu Majorique Nadeau. Elle demeurait au 174, rue Dupont, St-Lambert. Les funérailles auront lieu mardi, le 6 août, à 2h. Départ de la salle municipale de St-Lambert, sous la direction de Gonzague Valois et Fils Enr. à 2h45 pour l'église de St-Lambert et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil ses enfants: Angéline (Mme Bertrand Blanchette), Ernest (Thérèse Boutet), Cécile (Mme Philippe Gosselin), Gérard, Armand (Laurette Poirier); ses belles-filles et gendres: Philippe Nadeau (Cécile Drouin), Albert Pelletier, Mme Lucien Nadeau (Gabrielle Laertou). 666738

PARIS (Germaine) - A Québec, le 4 août 1974, à l'âge de 64 ans, est décédée Mlle Germaine Paris, fille de feu M. et Mme Arcadius Paris. Elle demeurait à la Champeuse, 1538 boul. St-Cyrille ouest. Les funérailles auront lieu mercredi le 7 août à 4h. Départ du funérarium Lépine Ltée, 2815 Chemin du Quatre-Bourgeois à 3h pour l'église St-Louis de Lotbinière et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil son frère, ses sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: Soeur Cécile Paris du Monastère des Augustines de l'Hôtel-Dieu de Québec, M. et Mme Lucien Durand (Irene), M. et Mme Louis-Martin Paris (Laurette Desrochers), Mme Victor Paris (Marie-Claire Beaudet), ainsi que plusieurs neveux et nièces. Le funérarium sera ouvert de 2 à 5 et de 7 à 10 heures. 666465

POIRIER (René) - A l'Hôtel-Dieu de Montmagny, le 4 août 1974, après une longue et pénible maladie, est décédé, à l'âge de 83 ans et 7 mois, Monsieur René Poirier, ex-maire de Saint-Thomas et ex-préfet du comté de Montmagny, époux en premières noces de Dame Marie-Louise Dubé et en secondes noces de Dame Philomène Gosselin. Les funérailles auront lieu mercredi, le 7 août 1974, à 3h. Départ des salons funéraires Marcel Ruelland 31, av. de la Fabrique Montmagny à 2h45 pour l'église Saint-Thomas de Montmagny et de là au cimetière paroissial. Outre son épouse, il laisse dans le deuil ses enfants: M. et Mme Rosaire Dubé (Simone) de Saint-Jean-Port-Joli, M. et Mme Léon Poirier (Germaine Pelletier) 2 M. et Mme Alfred Côté (Irene) de Montmagny, Mlle Jeanne A. Poirier de Québec, M. et Mme Georges Cloutier (Gilberte) de Bic, comté de Rimouski, M. et Mme Donat Poirier (Monique Bernier) de Québec, M. et Mme Gérard Poirier (Thérèse Huot) de Ste-Foy, Soeur Marguerite Poirier, s.c.q., de Thetford Mines, M. et Mme Léo Beaumont (Louise) de Ste-Foy, ses frères et sœurs: M. et Mme Jean-Baptiste Poirier (Régina Gaudreau) d'Amos, Abitibi, Soeur Saint-Louis-de-France, s.c.q., de Soeur Berthe de Soeur Coeur, s.j.a., de Québec, Mme Laurent Fortier (Germaine) de Montmagny; ses belles-sœurs et beaux-frères: M. Joseph Boulanger (Bernadette Dubé) et Mme Gaudais Dubé (Alvine Dubé) de Montmagny, M. et Mme Louis Gaulin du Cap-de-la-Madeleine; ses beaux-enfants Gosselin dont Soeur Yvonne Gosselin, s.d.p.s., de Saint-Damien, comté de Bellechasse, bon nombre de petits-enfants et arrière-petits-enfants; plusieurs neveux et nièces, entre autres: Soeur Anne-Marie Poirier, s.j.a., de Beauharnois, Louis Dubé, ptre, professeur à l'université Laval, Soeur Thérèse Boulanger, s.c.q., de Lévis, Soeur Marie-Anne Fournier, s.j.a., de Ste-Anne-de-la-Pérade. A cette longue liste s'ajoutent quelques cousins et cousines. 664633

POULIN (Jean-Thomas) - A Québec, le 3 août 1974, à l'âge de 70 ans et 8 mois, est décédé Monsieur Jean-Thomas Poulin, employé des Postes à sa retraite, fils de feu M. et Mme Philippe Poulin. Il demeurait au 131, rue St-Olivier. Les funérailles auront lieu mardi, le 6 août, à 2h30. Départ de la résidence funéraire Cloutier Ltée 120, rue St-Jean à 2h15 pour l'église St-Jean-Baptiste et de là au cimetière Belmont. Il laisse dans le deuil ses frères et sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Joseph-Philippe Poulin (Cécile Bourret), Mme Adalbert Poulin (Juliette Bussière), Mlle Cécile Poulin, M. et Mme Gabriel Poulin (Cécile Sirois), M. et Mme Rosaire Poulin (Pierrette Paré), Mme Yves Poulin (Jacqueline Charland), Mme Ludger Caron (Gertrude Poulin), Mme Grégoire Poulin (Gilberte Papillon), Mlle Martine Poulin, M. et Mme Denis Poulin (Rolande Fortin), M. et Mme Georges Latéosian (Denise Poulin). 664638

POULIN (Jean-Thomas) - A Québec, le 3 août 1974, à l'âge de 70 ans et 8 mois, est décédé Monsieur Jean-Thomas Poulin, employé des Postes à sa retraite, fils de feu M. et Mme Philippe Poulin. Il demeurait au 131, rue St-Olivier. Les funérailles auront lieu mardi, le 6 août, à 2h30. Départ de la résidence funéraire Cloutier Ltée 120, rue St-Jean à 2h15 pour l'église St-Jean-Baptiste et de là au cimetière Belmont. Il laisse dans le deuil ses frères et sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Joseph-Philippe Poulin (Cécile Bourret), Mme Adalbert Poulin (Juliette Bussière), Mlle Cécile Poulin, M. et Mme Gabriel Poulin (Cécile Sirois), M. et Mme Rosaire Poulin (Pierrette Paré), Mme Yves Poulin (Jacqueline Charland), Mme Ludger Caron (Gertrude Poulin), Mme Grégoire Poulin (Gilberte Papillon), Mlle Martine Poulin, M. et Mme Denis Poulin (Rolande Fortin), M. et Mme Georges Latéosian (Denise Poulin). 664638

POULIN (Jean-Thomas) - A Québec, le 3 août 1974, à l'âge de 70 ans et 8 mois, est décédé Monsieur Jean-Thomas Poulin, employé des Postes à sa retraite, fils de feu M. et Mme Philippe Poulin. Il demeurait au 131, rue St-Olivier. Les funérailles auront lieu mardi, le 6 août, à 2h30. Départ de la résidence funéraire Cloutier Ltée 120, rue St-Jean à 2h15 pour l'église St-Jean-Baptiste et de là au cimetière Belmont. Il laisse dans le deuil ses frères et sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Joseph-Philippe Poulin (Cécile Bourret), Mme Adalbert Poulin (Juliette Bussière), Mlle Cécile Poulin, M. et Mme Gabriel Poulin (Cécile Sirois), M. et Mme Rosaire Poulin (Pierrette Paré), Mme Yves Poulin (Jacqueline Charland), Mme Ludger Caron (Gertrude Poulin), Mme Grégoire Poulin (Gilberte Papillon), Mlle Martine Poulin, M. et Mme Denis Poulin (Rolande Fortin), M. et Mme Georges Latéosian (Denise Poulin). 664638

POULIN (Jean-Thomas) - A Québec, le 3 août 1974, à l'âge de 70 ans et 8 mois, est décédé Monsieur Jean-Thomas Poulin, employé des Postes à sa retraite, fils de feu M. et Mme Philippe Poulin. Il demeurait au 131, rue St-Olivier. Les funérailles auront lieu mardi, le 6 août, à 2h30. Départ de la résidence funéraire Cloutier Ltée 120, rue St-Jean à 2h15 pour l'église St-Jean-Baptiste et de là au cimetière Belmont. Il laisse dans le deuil ses frères et sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Joseph-Philippe Poulin (Cécile Bourret), Mme Adalbert Poulin (Juliette Bussière), Mlle Cécile Poulin, M. et Mme Gabriel Poulin (Cécile Sirois), M. et Mme Rosaire Poulin (Pierrette Paré), Mme Yves Poulin (Jacqueline Charland), Mme Ludger Caron (Gertrude Poulin), Mme Grégoire Poulin (Gilberte Papillon), Mlle Martine Poulin, M. et Mme Denis Poulin (Rolande Fortin), M. et Mme Georges Latéosian (Denise Poulin). 664638

POULIN (Jean-Thomas) - A Québec, le 3 août 1974, à l'âge de 70 ans et 8 mois, est décédé Monsieur Jean-Thomas Poulin, employé des Postes à sa retraite, fils de feu M. et Mme Philippe Poulin. Il demeurait au 131, rue St-Olivier. Les funérailles auront lieu mardi, le 6 août, à 2h30. Départ de la résidence funéraire Cloutier Ltée 120, rue St-Jean à 2h15 pour l'église St-Jean-Baptiste et de là au cimetière Belmont. Il laisse dans le deuil ses frères et sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Joseph-Philippe Poulin (Cécile Bourret), Mme Adalbert Poulin (Juliette Bussière), Mlle Cécile Poulin, M. et Mme Gabriel Poulin (Cécile Sirois), M. et Mme Rosaire Poulin (Pierrette Paré), Mme Yves Poulin (Jacqueline Charland), Mme Ludger Caron (Gertrude Poulin), Mme Grégoire Poulin (Gilberte Papillon), Mlle Martine Poulin, M. et Mme Denis Poulin (Rolande Fortin), M. et Mme Georges Latéosian (Denise Poulin). 664638

POULIN (Jean-Thomas) - A Québec, le 3 août 1974, à l'âge de 70 ans et 8 mois, est décédé Monsieur Jean-Thomas Poulin, employé des Postes à sa retraite, fils de feu M. et Mme Philippe Poulin. Il demeurait au 131, rue St-Olivier. Les funérailles auront lieu mardi, le 6 août, à 2h30. Départ de la résidence funéraire Cloutier Ltée 120, rue St-Jean à 2h15 pour l'église St-Jean-Baptiste et de là au cimetière Belmont. Il laisse dans le deuil ses frères et sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Joseph-Philippe Poulin (Cécile Bourret), Mme Adalbert Poulin (Juliette Bussière), Mlle Cécile Poulin, M. et Mme Gabriel Poulin (Cécile Sirois), M. et Mme Rosaire Poulin (Pierrette Paré), Mme Yves Poulin (Jacqueline Charland), Mme Ludger Caron (Gertrude Poulin), Mme Grégoire Poulin (Gilberte Papillon), Mlle Martine Poulin, M. et Mme Denis Poulin (Rolande Fortin), M. et Mme Georges Latéosian (Denise Poulin). 664638

POULIN (Jean-Thomas) - A Québec, le 3 août 1974, à l'âge de 70 ans et 8 mois, est décédé Monsieur Jean-Thomas Poulin, employé des Postes à sa retraite, fils de feu M. et Mme Philippe Poulin. Il demeurait au 131, rue St-Olivier. Les funérailles auront lieu mardi, le 6 août, à 2h30. Départ de la résidence funéraire Cloutier Ltée 120, rue St-Jean à 2h15 pour l'église St-Jean-Baptiste et de là au cimetière Belmont. Il laisse dans le deuil ses frères et sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Joseph-Philippe Poulin (Cécile Bourret), Mme Adalbert Poulin (Juliette Bussière), Mlle Cécile Poulin, M. et Mme Gabriel Poulin (Cécile Sirois), M. et Mme Rosaire Poulin (Pierrette Paré), Mme Yves Poulin (Jacqueline Charland), Mme Ludger Caron (Gertrude Poulin), Mme Grégoire Poulin (Gilberte Papillon), Mlle Martine Poulin, M. et Mme Denis Poulin (Rolande Fortin), M. et Mme Georges Latéosian (Denise Poulin). 664638

POULIN (Jean-Thomas) - A Québec, le 3 août 1974, à l'âge de 70 ans et 8 mois, est décédé Monsieur Jean-Thomas Poulin, employé des Postes à sa retraite, fils de feu M. et Mme Philippe Poulin. Il demeurait au 131, rue St-Olivier. Les funérailles auront lieu mardi, le 6 août, à 2h30. Départ de la résidence funéraire Cloutier Ltée 120, rue St-Jean à 2h15 pour l'église St-Jean-Baptiste et de là au cimetière Belmont. Il laisse dans le deuil ses frères et sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Joseph-Philippe Poulin (Cécile Bourret), Mme Adalbert Poulin (Juliette Bussière), Mlle Cécile Poulin, M. et Mme Gabriel Poulin (Cécile Sirois), M. et Mme Rosaire Poulin (Pierrette Paré), Mme Yves Poulin (Jacqueline Charland), Mme Ludger Caron (Gertrude Poulin), Mme Grégoire Poulin (Gilberte Papillon), Mlle Martine Poulin, M. et Mme Denis Poulin (Rolande Fortin), M. et Mme Georges Latéosian (Denise Poulin). 664638

POULIN (Jean-Thomas) - A Québec, le 3 août 1974, à l'âge de 70 ans et 8 mois, est décédé Monsieur Jean-Thomas Poulin, employé des Postes à sa retraite, fils de feu M. et Mme Philippe Poulin. Il demeurait au 131, rue St-Olivier. Les funérailles auront lieu mardi, le 6 août, à 2h30. Départ de la résidence funéraire Cloutier Ltée 120, rue St-Jean à 2h15 pour l'église St-Jean-Baptiste et de là au cimetière Belmont. Il laisse dans le deuil ses frères et sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Joseph-Philippe Poulin (Cécile Bourret), Mme Adalbert Poulin (Juliette Bussière), Mlle Cécile Poulin, M. et Mme Gabriel Poulin (Cécile Sirois), M. et Mme Rosaire Poulin (Pierrette Paré), Mme Yves Poulin (Jacqueline Charland), Mme Ludger Caron (Gertrude Poulin), Mme Grégoire Poulin (Gilberte Papillon), Mlle Martine Poulin, M. et Mme Denis Poulin (Rolande Fortin), M. et Mme Georges Latéosian (Denise Poulin). 664638

POULIN (Jean-Thomas) - A Québec, le 3 août 1974, à l'âge de 70 ans et 8 mois, est décédé Monsieur Jean-Thomas Poulin, employé des Postes à sa retraite, fils de feu M. et Mme Philippe Poulin. Il demeurait au 131, rue St-Olivier. Les funérailles auront lieu mardi, le 6 août, à 2h30. Départ de la résidence funéraire Cloutier Ltée 120, rue St-Jean à 2h15 pour l'église St-Jean-Baptiste et de là au cimetière Belmont. Il laisse dans le deuil ses frères et sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Joseph-Philippe Poulin (Cécile Bourret), Mme Adalbert Poulin (Juliette Bussière), Mlle Cécile Poulin, M. et Mme Gabriel Poulin (Cécile Sirois), M. et Mme Rosaire Poulin (Pierrette Paré), Mme Yves Poulin (Jacqueline Charland), Mme Ludger Caron (Gertrude Poulin), Mme Grégoire Poulin (Gilberte Papillon), Mlle Martine Poulin, M. et Mme Denis Poulin (Rolande Fortin), M. et Mme Georges Latéosian (Denise Poulin). 664638

horaire de télévision

CJBR (Canal 3) Rimouski

- MARDI 6 AOUT
6.00 Salut l'été c
6.30 Nouvelles c
7.00 Les Pierrafeu c
7.30 La p'tite semaine c
8.00 Marcus Welby c
9.00 Orson Welles présente c
9.30 Tout le monde c
10.30 Téléjournal c
11.00 Cinéma canadien: Les maudits sauvages c
1.00 Ferreture.
MERCREDI
10.15 En mouvement c
10.30 Souris verte
10.45 Univers de Sylvie c
11.00 Personnalité féminine c
11.30 Pour vous mesdames c
12.00 Dessins animés c
12.15 Nouvelles c
12.30 Un enfant parmi tant d'autres
1.00 Oh! La! c
1.30 Téléjournal c
1.35 Réseau-Soleil c
2.30 Cinéma: 273 jours sous zéro c
4.00 Allo grenouille c
4.30 Il était une fois... c
5.00 Les atomistes c

CBGAT (Canal 9) Matane

- MARDI 6 AOUT 1974
6.00 Chez Pauline
6.30 Les manchettes (Le 24)
7.00 Génies en herbe
7.30 La petite semaine
8.00 En rappel: Johnny Halliday
9.00 Orson Welles présente
9.31 Tout le monde
10.30 Téléjournal national et international
10.50 Sports et météo
11.00 Cinéma canadien: "Les maudits sauvages"
MERCREDI
10.15 En mouvement
10.30 La souris verte
10.45 L'Univers de Sylvie
11.00 Personnalité féminine
11.30 Les grands-mères
12.00 Personnalité féminine
12.30 Un enfant parmi tant d'autres
1.00 Oh! La! c
1.31 Téléjournal
1.35 Réseau-soleil
2.31 Cinéma: 273 jours sous zéro
4.00 Allo grenouille
4.30 Il était une fois...
5.00 Les atomistes

CKRT (Canal 7) Riv.-du-Loup

- MARDI 6 AOUT
6.00 Chez Pauline
6.30 Téléjournal national c
6.39 Actualités
6.46 Nouvelles du sport c
6.51 Actualités
7.00 Les Pierrafeu c
7.30 La p'tite semaine c
8.00 En rappel: Johnny Halliday
9.00 Orson Welles présente c
9.31 Tout le Monde... c
10.30 Téléjournal nat. int. & prov. c
10.50 Nouvelles du sport & météo c
11.00 Cinéma: Les maudits sauvages c
MERCREDI
10.15 En mouvement c
10.30 Souris verte
10.45 Univers de Sylvie c
11.00 Personnalité féminine c
11.30 Les grands-mères c
12.00 Woobinda c
12.30 Pour vous mesdames c
1.00 Oh! La! c
1.31 Téléjournal c
1.35 Réseau Soleil c
2.31 Cinéma: 273 jours sous zéro c
4.30 Il était une fois c
5.00 Les atomistes c

CHAU (Canal 5) Carleton

- MERCREDI 7 AOUT
10.00 Ouverture
10.15 En mouvement
10.30 La souris verte
10.45 Univers de Sylvie
11.00 Personnalité féminine
11.30 Les grands-mères
12.00 Woobinda
12.30 Un enfant parmi